



Le triste état du Bois de Coulonge. A l'arrière-plan, on aperçoit la tente du théâtre du Bois de Coulonge.

Le Soleil, Roland Marcoux

La Société linéenne sonne l'alarme

Bois de Coulonge en train de mourir

par Vincent CLICHE

Le Bois de Coulonge se meurt; et l'état dramatique de l'un des plus beaux sites naturels et forestiers de la région de Québec est attribuable, d'une part, à l'inertie générale du gouvernement du Québec face à ce boisé urbain et, d'autre part, à quatre causes très précises: la tenue des concours hippiques lors du Festival d'été de Québec, la présence du théâtre d'été du Bois de Coulonge, l'exécution de travaux de terrassement et les actes de vandalisme.

C'est le diagnostic et le cri d'alarme que vient de lancer la Société linéenne de Québec, dans un mémoire présenté au ministre québécois des Travaux publics et de l'Approvisionnement, M. Alain Marcoux.

La Société linéenne de Québec est un organisme bénévole dédié à la vulgarisation des sciences naturelles et à la conservation de la nature. Déjà en 1972, la société avait manifesté auprès des instances gouvernementales un vif intérêt en vue de protéger le Bois de Coulonge con-

tre cette dégradation qui le harcèle sans cesse depuis que son site n'a plus de vocation proprement définie, soit depuis l'incendie de la somptueuse résidence des lieutenants-gouverneurs et la mort de l'honorable Paul Comtois, en 1966.

"Avant l'incendie, la végétation arborescente du Bois de Coulonge constituait un arboretum exceptionnel dans la région immédiate de Québec", écrit-on dans le mémoire. Mais, depuis 1966, bien des choses ont changé au Bois de Coulonge: les gens

qui le fréquentent maintenant se comptent annuellement par dizaines de milliers et la majorité des usagers se soucient très peu de conservation.

Le personnel jadis responsable des aménagements ornementaux et horticoles ainsi que de l'entretien des arbres et des arbustes n'a pas été remplacé et, quinze ans plus tard, les seules interventions sylvicoles se limitent à peine à l'enlèvement des arbres morts.

(Suite à la page A2, 1re col.)

Le "ticket modérateur" Lazure émet des réserves

par Michel DAVID

Le ministre d'Etat au développement social, M. Denis Lazure, a de sérieuses réserves sur l'op-

Pas question de toucher aux démunis

(D'après UPC) — Le premier ministre René Lévesque a laissé entendre hier que son gouvernement pourrait annoncer bientôt des réductions dans les dépenses du ministère des Affaires sociales.

"Nous partageons tous les mêmes préoccupations en regardant la hausse des coûts des services sociaux."

Au cours de la période de questions à l'Assemblée nationale M. Lévesque a cependant ajouté: "Il n'est pas question d'éliminer des avantages sociaux à ceux qui sont vraiment dans le besoin".

Aucun projet de coupures n'est à l'étude. "C'est juste une idée qui a été lancée. Soyez assurés que si une étude est faite nous en ferons connaître les résultats", a-t-il répondu à l'opposition libérale.

Réaction syndicale

Par ailleurs le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, M. Robert Gaulin, trouve significatif que le ministre Parizeau tienne ses discours contre la gratuité des services publics devant "le sélect Canadian Club". Ça symbolise à souhait le rapprochement des orientations du gouvernement avec les intérêts du patronat et le peu de souci qu'il se fait des besoins essentiels de la population.

Dans un communiqué publié hier, M. Gaulin rappelle l'affirmation du président du Conseil supérieur de l'éducation, M. Claude Benjamin, selon laquelle il faudrait remettre en question la gratuité scolaire.

"Nous faisons face à une concer-

(Suite à la page A2, 6e col.)

portunité d'introduire un "ticket modérateur" dans le secteur de la santé, comme la possibilité en a été évoquée il y a deux jours par M. Jacques Parizeau.

"Les expériences tentées ailleurs, a expliqué M. Lazure en conférence de presse, démontrent que si l'on veut modérer la consommation des services de santé, il faut que le ticket soit suffisamment élevé, qu'il en devient douloureux pour les citoyens les plus démunis."

"Inversement, a-t-il poursuivi, s'il est si peu élevé qu'il ne fait pas mal aux plus démunis, il n'a pas d'effet sur la consommation."

Selon M. Lazure, il n'existe actuellement aucune étude valable démontrant qu'il y a abus de consommation dans les services de santé. Il doute d'ailleurs qu'il soit possible de procéder à une telle évaluation, dans la mesure où la nécessité de recourir à des soins médicaux demeure un critère largement subjectif.

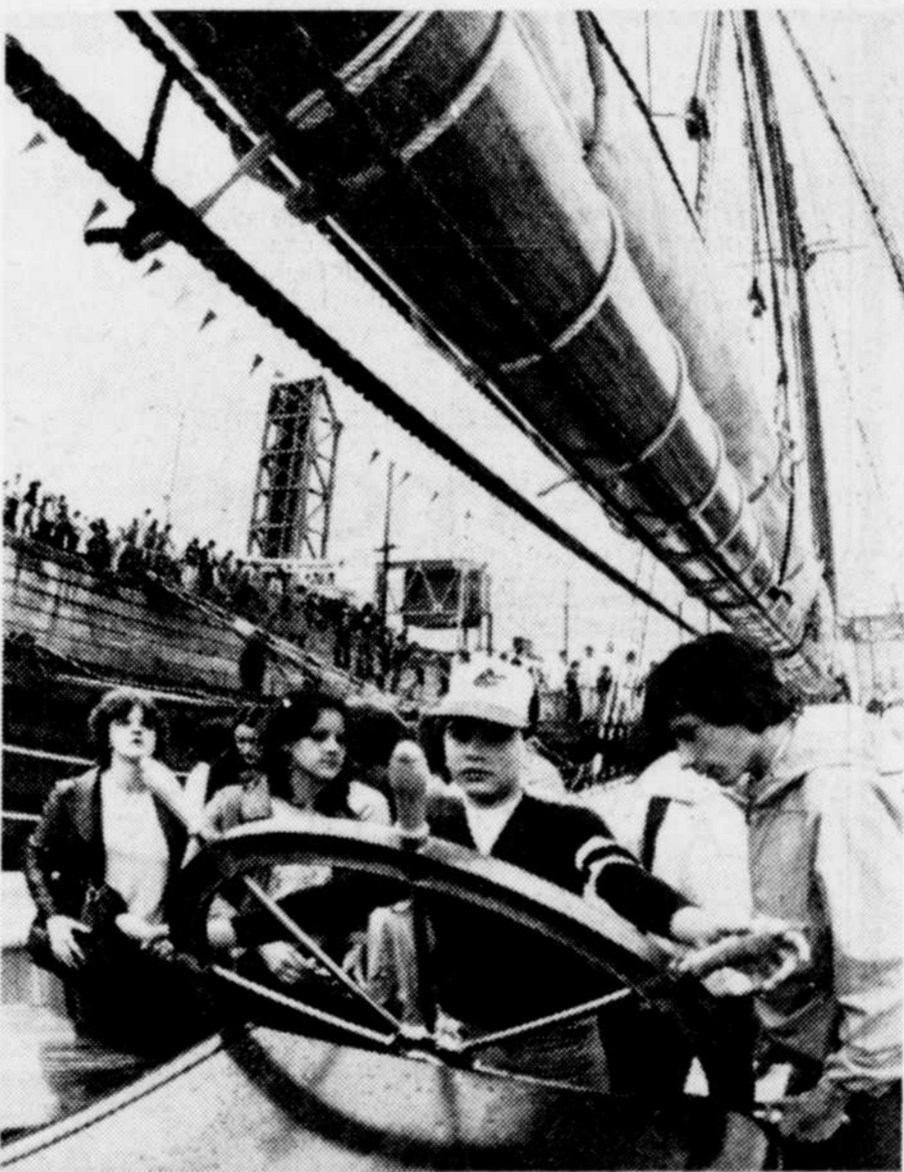
Le ministre a par ailleurs évoqué l'exemple des Etats-Unis, où l'on recommande aux usagers de ne pas se faire opérer par le premier chirurgien qui en déclare la nécessité, mais plutôt d'en consulter trois ou quatre.

Ticket modérateur

Hier, à l'Assemblée nationale, le ministre des Finances, des Institutions financières et Coopératives a repris en substance les déclarations faites la veille devant le Canadian Club, à l'effet que dans certains services, "il y a des possibilités d'abus, de surconsommation, de demandes vraiment exubérantes, justement parce que c'est totalement gratuit".

M. Parizeau a repris l'exemple de la cour des petites créances, où un "ticket modérateur" de \$10 est exigé pour inscrire une cause, pour éviter que cette cour ne soit ensevelie sous une avalanche de demandes injustifiées.

Le ministre a également évoqué le cas de la Régie des loyers qui est actuellement inondée de demandes "qui sont pour la plupart sérieuses, mais dont un certain nombre sont relativement futiles".



Le Soleil, André Pichette

C'est par milliers que des admirateurs de tous les âges ont fait la file hier, afin de pouvoir fouler le pont du fameux schooner Bluenose II, de la Nouvelle-Ecosse, ouvert aux visiteurs jusqu'à 22h demain soir, dans le vieux port de Québec.

Le Bluenose II impressionne ses nombreux visiteurs

par François ROY

"Jamais vu autant de monde pour venir visiter un bateau dans le vieux port de Québec. C'est vrai que le Bluenose II n'est pas n'importe quel voilier, il a fière allure."

C'est l'un parmi des dizaines de commentaires entendus ici et là hier soir, parmi des habitués du port dont le policier Marcel Verreault (matricule 309) attaché à la surveillance du

Conseil des ports nationaux. "J'étais en devoir lundi et il y a eu pas mal de visiteurs, mais aujourd'hui (hier) surtout depuis l'heure du midi, c'est à peine croyable. Il s'est formé une file de plus de 2,000 pieds de longueur et ça n'a pas ralenti un instant. Il en vient de tous les coins hommes, femmes et enfants, pour voir ce bateau

(Suite à la page A2, 1re col.)

Parizeau ne peut jurer de son déficit

par J.-Jacques SAMSON

Le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, n'a pu donner l'assurance ce matin à l'Assemblée nationale au député libéral de Notre-Dame-de-Grâce, M. Reed Scowen, que le déficit du Québec ne dépassera pas le "chiffre magique" de \$3 milliards.

Le déficit prévu est de \$2,970,000,000.

M. Parizeau a indiqué que s'il y a des chances de dépassement des prévisions déjà annoncées, ce ne peut être qu'au poste budgétaire du service de la dette, en raison des taux d'intérêts actuellement très élevés, mais flottants.

Mais il est beaucoup trop tôt dans

l'année pour prévoir avec justesse, la synthèse financière de l'année, a répliqué à quelques reprises le ministre des Finances.

M. Parizeau s'est aussi dit dans l'impossibilité de prédire le résultat de la campagne de vente des obligations d'épargne du Québec qui s'amorce. Le taux d'intérêt a été fixé à 15 1/2 pour 100. En mai 1980, le gouvernement du Québec a connu un succès sans précédent avec la vente des obligations d'épargne au taux record à l'époque de 14%.

Le ministre des Finances a prévu dans son budget de cette année un objectif de ventes de \$400 millions en obligations d'épargne du Québec.

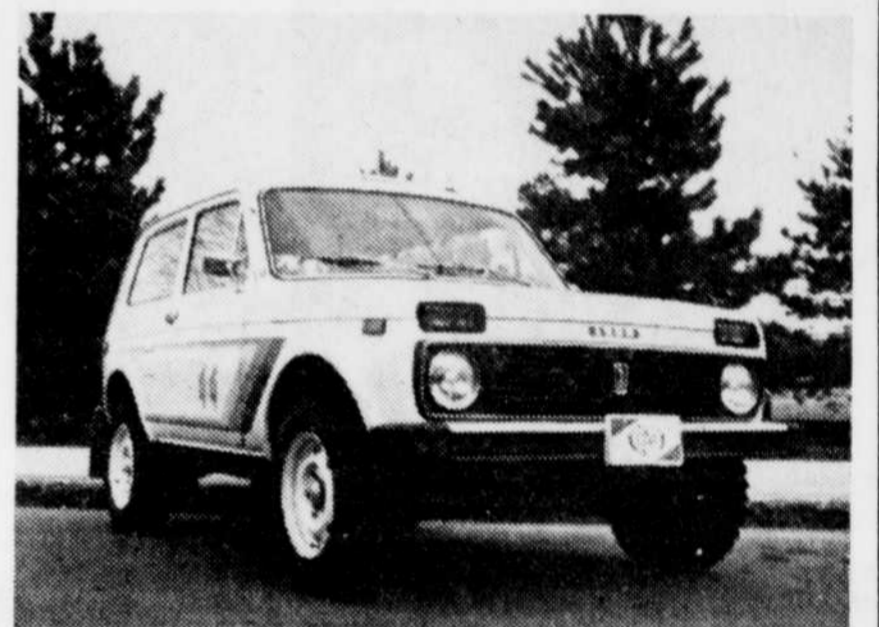
M. Parizeau a indiqué ce matin à (Suite à la page A2, 3e col.)

consommation

Du bon boeuf pas cher

Il existe des coupes de viande économiques qui sont trop souvent boudées par les consommateurs parce qu'ils ne savent pas toujours comment les apprêter.

page B-1



Essai de la Lada Niva

L'essai d'une voiture soviétique aux quatre roues motrices qui est robuste mais peu confortable.

page B-3

mercredi

Association touristique en difficultés financières

Mission américaine au Liban

page A-4

L'envoyé spécial du président Ronald Reagan rentre à Washington sans avoir apparemment réussi à convaincre Damas de retirer ses fusées sol-air. Toutefois, on affirme que l'effort diplomatique continue.

page E-1

Nadeau reste à Radio-Québec

Le journaliste-animateur Pierre Nadeau, malgré une offre de Radio-Canada, a décidé de renouveler son contrat avec Radio-Québec pour une autre année.

page G-7

La pire crise en Italie depuis 30 ans

La démission, hier, du gouvernement de centre-gauche de M. Arnaldo Forlano, a entraîné l'Italie dans sa pire crise depuis 30 ans, selon de nombreux observateurs.

page D-11

Une panne de toilette devient payante

TEMPE, Arizona (AP) — George et Florence Posnansky et le plombier Bill Flood sont un peu plus riches aujourd'hui, grâce à un cabinet de toilette en panne.

Mme Posnansky raconte qu'elle a appelé M. Flood pour réparer la toilette dans la maison que le couple possède depuis 14 ans.

Elle était assise dans le salon quand elle a entendu: "Avez-vous perdu quelque chose ici?". Sur place, le plombier lui a montré deux creux où les boulons retiennent la toilette au plancher.

D'un côté, un billet de \$100 était caché, et neuf billets de l'autre.

Comme les Posnansky sont les premiers propriétaires de cette maison, ils supposent que l'argent a été caché là par un ouvrier au moment de la construction et qu'il a ensuite oublié où il l'avait mis.

Mme Posnansky soutient qu'elle a insisté pour que le plombier garde la moitié des \$1,000.

sommaire

Annonces classées	H-3 à H-15
Arts et spectacles	G-6 à G-8
Bandes dessinées	H-2
Carrières et professions	E-12 et E-13
Décès	H-17
Economie-finances	F-1 à 3
Feuilleton	G-8
Hier et aujourd'hui	G-1 et G-2
Horoscope	H-15
Information régionale	A-4 et A-5
Monde	D-10 à D-13,
	E-1 à E-12
Mot mystère	H-3
Mots croisés	H-5
Où aller à Québec	G-8
Patron	H-4
Pierre Champagne	A-9
Sport	D-1 à D-6
Télévision	G-7

météo

Aujourd'hui et demain: nuageux avec éclaircies. Possibilité d'inverses.

détails, page H-3



METRO
On connaît not'monde!

Voyez nos spéciaux en pages C-3 + C-4 + C-5

Bois de... (Suite de la première page)

Selon la Société linéenne, un fait demeure certain: depuis l'incendie de la résidence en 1966, le Bois de Coulonge n'a pas eu de vocation déterminée et précise, ce qui entraîne comme conséquences de tolérer ou même de permettre la réalisation d'activités des plus diverses en ce lieu, et qui, pour la plupart, restent incompatibles avec l'équilibre naturel du site.

Et, selon l'organisme, la manifestation la plus perturbatrice envers l'environnement et la cause principale de l'état très avancé de la détérioration du Bois de Coulonge est la tenue des concours hippiques, qui s'y déroulent depuis une dizaine d'années, dans le cadre du Festival d'été de Québec.

Cette activité entraîne l'établissement aléatoire et inconsideré de chemins et de sentiers à l'intérieur des parties boisées, et notamment dans l'érablière. Elle inflige des blessures mécaniques aux troncs, aux branches et aux racines par la mise en place d'infrastructures et d'équipements nécessaires au bon déroulement du concours.

Cette activité entraîne également l'utilisation de l'érablière à des fins de camping et de caravanning dans un site déjà fragile. Et enfin, les animaux, surtout les chevaux, occasionnent des dommages très importants aux arbres en arrachant leur écorce sur de grandes sections, par leur piétinement qui contribue à blesser leurs racines et à compacter le sol et, finalement, par leur urine causant parfois des empoisonnements racinaires.

L'implantation, depuis quelques années, du Théâtre du Bois de Coulonge, a aussi causé, selon la Société linéenne, de sérieux dommages aux

arbres situés à proximité de la tente. Cependant, selon les auteurs du mémoire, il serait impensable de relocaliser le théâtre ailleurs dans le site car cela occasionnerait d'autres blessures à d'autres arbres, et le déménager à l'extérieur, lui ferait perdre son nom, son charme, sa popularité, et risquerait aussi d'endommager à nouveau les arbres durant sa démolition. Il importerait toutefois de prévoir certains correctifs afin d'en minimiser l'impact actuel.

Enfin, les travaux de terrassement pour la construction de chemins ou pour éviter l'accumulation d'eau de ruissellement entraînent la suffocation du système racinaire et la pourriture de l'écorce des arbres. Les actes de vandalisme constatés ont aussi mis en péril la vie de plusieurs arbres du bois.

Recommandations

Dans ses recommandations, la Société linéenne demande d'interdire la présence de concours hippiques ou d'autres activités similaires, fêtes populaires ou nationales à l'intérieur du Bois de Coulonge. D'en interdire aussi certaines parties pendant une période de temps indéfinie, d'entreprendre des actions curatives et d'attribuer des fonds nécessaires à la réalisation immédiate d'un programme d'amélioration et d'entretien de l'état de santé des arbres.

Sa principale recommandation vise à attribuer sans plus tarder une vocation au Bois de Coulonge qui irait dans le sens d'un arboretum voué aux sciences naturelles. Et la Société linéenne se propose comme gestionnaire à part entière de cet événement centre urbain d'interprétation de la nature.

Parizeau...

(Suite de la première page)

L'opposition qu'il sera en mesure, la semaine prochaine, au cours du débat régulier sur le budget qu'il a présenté peu avant l'élection du 13 avril, de faire connaître à l'Assemblée nationale des réponses à toutes les questions sur le déficit 1980-81 du gouvernement.

L'Assemblée nationale étudie aujourd'hui un budget provisoire portant sur un deuxième des articles du budget 1981-82 pour permettre au

gouvernement d'opérer et de lancer ses programmes jusqu'à l'adoption en juin du budget annoncé. Ce débat durera environ trois heures seulement.

Ecrasement sur le "Nimitz"

JACKSONVILLE, Floride (AP) — Un bombardier EA-68 s'est écrasé, hier soir, peu avant minuit, au cours d'un apontage de nuit sur le porte-avions "Nimitz": il y a 14 morts et 45 blessés, a annoncé la Marine américaine.

L'appareil a percuté plusieurs au-

L'opposition a choisi de concentrer ses interrogations sur quatre dossiers ciblés: les finances publiques, les Affaires sociales, l'Agriculture et les Transports.

Pas...

(Suite de la première page)

tation sans pareil de la part des autorités gouvernementales pour remettre en question les acquis de la révolution tranquille des années soixante.

"Il est de plus en plus évident, conclut M. Gaulin, que le ministre Parizeau, avec toute son arrogance, a choisi la voie de la confrontation en ignorant les besoins réels de la population et plus spécialement de ceux qui n'ont pas toujours les moyens de payer pour s'offrir des services."

Solde Fin de Mois

40% Lot de jupes, blazers, pantalons de toile, en lilas et pêche.

20% Sur les vêtements de ratine de velours. Marine, jaune, vert et bleuet.

19⁹⁵ Lot de jupes de toile à plis soleil. Rég. \$45

Pour la Fête des Pères

129⁹⁵ Lot de vestons et complets de saison. Rég. jusqu'à \$290

15⁹⁵ T-shirts manches courtes Léo Chevalier. Rég. \$25

12⁹⁵ Chemises sport assorties. Rég. \$21

D'AUTRES SPECIAUX EN MAGASIN

eelemieux

GALERIES CHAGNON, LEVIS — 837-2456 - 837-0281
(en face de Pharmaprix)



Le Soleil, André Pichette
M. Jean-Paul Boulay,
de Québec



Le Soleil, André Pichette
Mme Mireille Paul,
de Québec



Le Soleil, André Pichette
M. Victor Parent,
de Beauport

Le Bluenose II... (Suite de la première page)

qui apparaît sur nos pièces de dix cents", de continuer M. Verreault au milieu d'une agitation générale.

Jusqu'à demain soir

Le Bluenose II, réplique exacte du fameux schooner Bluenose lancé en 1921 à Lunenburg, Nouvelle-Écosse, et qui pendant une vingtaine d'années avait remporté la fameuse Coupe Fisherman internationale aux dépens des meilleurs schooners américains sous la commande de son vaillant capitaine Angus Walters, demeurera amarré au quai no 5 du vieux port jusqu'à demain soir 22h. Après quoi il lèvera l'ancre vendredi matin à l'aube et déploiera ses voiles sur le Saint-Laurent en direction de Toronto... si le vent est favorable.

Qu'en pense-t-on?

M. Jean-Paul Boulay de Québec, premier visiteur interrogé par LE SOLEIL sur cette goélette de 285 tonnes et d'une longueur totale de 143 pieds, répond d'un seul trait: "J'suis amateur, je fais un peu de voile au lac Saint-Joseph l'été et du bateau en masse. Mais quand on voit un voilier comme ça, et je travaille comme menuisier, je dis qu'il n'y a pas de prix pour une merveille semblable!"

Pour Mme Mireille Paul, de Québec: "Je suis très impressionnée, c'est très joli. J'ai déjà fait de la voile même en Europe et c'est de voir la grosseur, la taille de certaines pièces d'équipement comme les attaches de la grande voile qui sont énormes, les cordages, etc."

M. Victor Parent de Beauport, "Fantastique!" La grosseur des deux mâts et des voiles, c'est incroyable. On le voyait sur nos dix sous, mais là tout proche c'est pas mal différent. Ça prend une province pour pouvoir conserver un voilier pareil. A l'intérieur c'est tellement propre qu'on pourrait manger sur le plancher!"

Passionné des voiliers miniatures qu'il fabrique dans son sous-sol M. André Dion de Loretteville, s'émerveille: "C'est une magnifique goélette, très bien conservée. Je viens visiter celui-là maintenant, parce qu'en 1984 ça va me donner plus de temps pour pouvoir visiter le reste de la flotte de voiliers qui vont venir à Québec!"

M. Michel Lacroix de Saint-Jean-Christophe: "Quant tu regardes partout autour et en dedans c'est très, très propre. Et aussi l'envergure des voiles... malheureusement j'ai pas eu la chance de le voir toutes les voiles déployées."

Deux camelots du SOLEIL à Loretteville ont semblé très impressionnés. Pour un, Stéphane Boivin dit: "Vu que je m'intéresse à la numismatique et qu'on le voit sur les dix sous, je voulais l'examiner de près!" Quant à son compagnon Jean-Guy Légaré: "Moi c'est les appareils et de voir comment les cabines ont été aménagées. J'ai déjà fait du voilier... mais j'étais plus souvent en dessous de l'eau qu'au-dessus; j'avais aimé ça!"

Mme Marguerite Boulay-Corbin: "Bien, on est un peu attaché à ce voilier, parce qu'on vient du Nouveau-Brunswick. Alors ça fait longtemps qu'on le connaît. On a aussi un voilier dans la marina à Sillery!"

Vêtu en marin, M. Jos Corbin de Charlesbourg-Ouest, déclare aimer naviguer en compagnie de sa femme et, "cet été on se propose d'aller sur le Saguenay à bord du Lady Marguerite!"

Tenant sa fillette dans ses bras, M. Pierre Youbainx de Québec, commente: "C'est le dix sous" qui m'impressionne le plus dans ce voilier-là. Je me trouve à travailler un peu dans le domaine maritime au ministère des Transports du Québec, et c'est pour ça que je tenais à voir le Bluenose II de très près!"

Timide au premier abord, Mme Lynne Blanchette de Beauport, enchaîne: "Je le trouve très, très bien. Je comprends que c'est impressionnant, je suis contente d'être venue!"

Et en dépit d'une pluie battante et de la noirceur prononcée, c'est par centaines que les gens continuaient de se presser pour pouvoir fouler le pont de ce Bluenose II.

le mot du jour

Aux quatre vents

Le professeur Dombrowski, de Charlesbourg, signale une faute que l'on fait régulièrement dans les bulletins de météo. On emploie vélocité pour décrire l'intensité du vent, même si elle est de 10 km. Vélocité veut dire vitesse rapide.

Pierre BELLEAU

La Quotidienne

9-5-9

(Tirage de mardi)
Informations: 643-8990

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 9h30 à 19h30
Samedi: 9h00 à 13h00647-3233 RENSEIGNEMENTS
647-3394 REDACTION

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vaïer est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206.

VENTE DE CHEMISES

\$16.99

notre chemise à petit col

La chemise Simons, en soyeux mélange de polyester et coton. Petit col et poche poitrine. Coutures simples. Couleurs unies: blanc, beige ou bleu. 14 1/2 à 16 1/2 manches 32 et 33, 15 à 17 manches 33-34-35. Rég. \$21.95

au trente et un pour homme

simons

place de l'hôtel de ville place sainte foy



LA CHEMISE DE NUIT

maille Lacoste

Vêtement détente en tricot souple 50% coton et 50% polyester. Fentes latérales, petit col et poche poitrine. Choix de marine à col rouge ou vert à col écu. P.M.G. \$22.

au trente et un pour homme

simons

place de l'hôtel de ville place sainte foy



BAS SPORT-ACTIF

SIMONS \$1.99

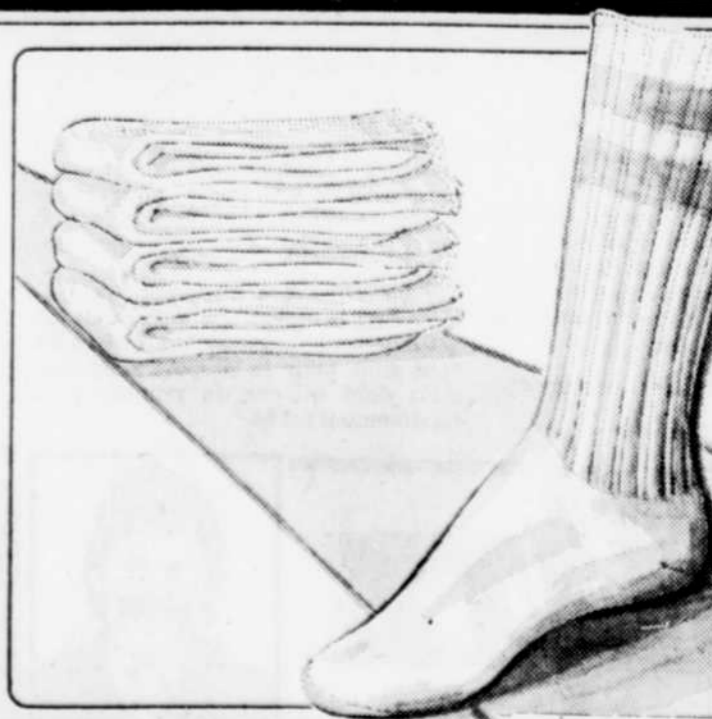
tricot de coton et nylon

Les bas sport-actif Simons en tricot 75% coton et 25% nylon, facile d'entretien. Semelle cousinée. Jambe finement côtelée. Choix de blanc uni ou blanc à rayures marine, rouge, bleu, brun, vert, or ou rouge et or. Taille universelle. Rég. \$2.75

au trente et un pour homme

simons

place de l'hôtel de ville place sainte foy



Les ambulanciers ont fait du bruit

par Pierre ASSELIN

Le vacarme assourdissant de 60 sirènes d'ambulances a marqué, hier à Québec, la manifestation de la Corporation des services d'ambulance du Québec. Et les ambulanciers menacent le ministre des Affaires sociales d'utiliser des moyens de pression moins "bruyants" mais plus radicaux s'il ne réagit pas d'ici quelques jours à leurs demandes.

"Nous avions un échéancier de rencontres prévues avec les représentants du ministère, soutient le président de la corporation, M. Denis Lévesque, et ils ne se sont jamais présentés. Le ministre Pierre-Marc Johnson devait nous donner une réponse au bout d'une semaine et ça fait deux semaines qu'on attend!"

Les ambulanciers veulent que le ministère révisé sa politique de subvention, d'émission de permis et surtout le mode de rémunération et la marge de profits, qu'ils jugent archaïques et insuffisants. Les ambulanciers s'attendent à des réactions d'ici la fin de semaine. A cette date, la corporation qui représente plus de 90 pour 100 de tous les ambulanciers de la province, tiendra son congrès annuel à Hull. Si aucune réponse ne leur est parvenue, ils entreprendront d'autres moyens de pression dès lundi. Il

n'est pas question de mettre la population en danger, précise le président, mais les ambulanciers pourraient à certaines occasions refuser de travailler.

Manifestation tapageuse

La corporation avait limité à 60 le nombre des ambulances qui ont défilé dans les rues de Québec, hier, afin de ne pas priver les régions des services essentiels. Mais à 60, la caravane d'ambulances a réussi à amener une bonne partie de la ville en partant de Place Lebourgneuf pour se rendre aux bureaux du ministre, près de la rue Samuel-Holland, et ensuite en face du parlement, le tout dans un concert de sirènes qui faisait peur à entendre. Les passants, intrigués, regardaient passer le convoi tout en se bouchant les oreilles.

Tout s'est déroulé dans l'ordre, policiers et ambulanciers travaillant presque la main dans la main, et aucun incident fâcheux n'a été rapporté. Arrivé au parlement un peu avant 15h, la caravane est bruyamment repartie vers 17h, sans avoir pu obtenir de réponse satisfaisante.

En Chambre, le ministre des Affaires sociales, M. Johnson, a annoncé que des crédits devaient être débloqués hier par le Conseil



Les passants se bouchaient les oreilles. Près de 60 ambulances ont défilé et ont manifesté à Québec, hier, dans le vacarme de leurs sirènes.

du trésor afin de permettre des négociations entre le ministère et la Corporation des services ambulanciers du Québec.

Des salaires hors-la-loi

"Nous avons toutes les misères du monde à recruter des employés compétents et à les garder", explique le président, M. Lévesque. "Nos ambulanciers sont encore payés à l'acte au lieu d'être payés selon les heures de disponibilité. Avec cette méthode, plusieurs d'entre eux sont payés moins que le salaire minimum pour des semaines de 80 heures de disponibilité. A cause de cette situation, plusieurs entreprises ont été victimes de poursuites de la part de la Commission des normes du travail."

La corporation avait déjà obtenu, de la part de l'ancien ministre des Affaires sociales, M. Denis LaSalle, une entente de principe, mais sans plus, sur les trois points suivants: limitation des permis et des véhicules, un tarif obligatoire et universel pour toute la province et l'indexation annuelle des tarifs au coût de la vie. "Rien ne nous dit que M. Johnson va respecter les engagements de son prédécesseur", redoute M. Lévesque.

L'équipe de Harguindeguy s'effrite

par Jean-Charles GRENIER

Une brèche s'est ouverte, hier, dans le front de candidats que présentait le président Jean-Louis Harguindeguy à l'exécutif du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec avec l'arrivée de trois nouveaux venus qui ont défilé les représentants de l'équipe en place.

Le président Harguindeguy, réélu aisément devant Jules Morin, a néanmoins perdu dans la bataille deux vice-présidents en plus d'un candidat qu'il avait recruté pour prendre la relève au sein de l'exécutif de ce syndicat de quelque 37,000 membres.

En effet, Pierre Chassé, depuis six ans membre de l'exécutif provincial a baissé pavillon devant Georges Nadeau au poste de 1er vice-président fonctionnaire. Clément Daigle, depuis quatre ans en poste à l'exécutif, a été défilé à titre de 2e vice-président fonctionnaire par Danielle-Maude Gosselin. Enfin, Pierre Cormier a triomphé du candidat de Jean-Louis Harguindeguy, Normand Pinet, à titre de 4e vice-président fonctionnaire.

Le président, en poste depuis huit ans et dont le mandat a été renouvelé pour une période de deux ans, a néanmoins réussi à faire élire sept des siens par les quelque 600 délégués au congrès qui se tient à Québec jusqu'à vendredi. L'équipe Harguindeguy a ainsi conservé huit des 11 postes de l'exécutif.

Equipe

A la victoire de Jean-Louis Harguindeguy s'ajoutent celles de Normand Duguay aux dépens de Jean-Charles Morin au poste de secrétaire général et de Marcel Ledoux devant François Paradis à la fonction de trésorier général.

Rolland Saint-Jean, un candidat de l'équipe Harguindeguy, a enlevé sans opposition le poste de 1er vice-président ouvrier. Jean-Guy Fréchette a fait de même à titre de 2e vice-président ouvrier.

Marcel Lemieux, membre de l'exécutif provincial depuis huit ans, tout comme Jean-Louis Har-

guindeguy, a enlevé le siège de 3e vice-président ouvrier devant Pierre Labelle. Denise Dion-Couture, a été élue 3e vice-présidente fonctionnaire sans opposition après que Jules Morin, déjà candidat contre le président Harguindeguy, eut décliné l'invitation qui lui était lancée de se présenter à ce poste.

Enfin, Denis Gaudreau, de l'équipe en place, a été élu sans opposition comme 4e vice-président ouvrier.

Réactions

Le président Harguindeguy, chaleureusement accueilli par une salve d'applaudissements à son arrivée à la tribune de l'exécutif après la clôture des élections, a d'abord remercié les congressistes de la "confiance qu'ils avaient du moins conservée" en lui.

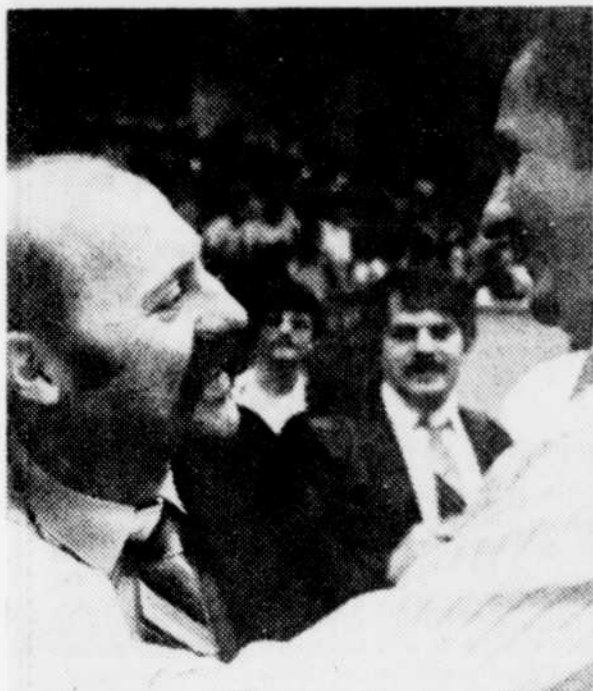
Soulignant que la démocratie s'était exprimée, le président, visiblement déçu de la perte de deux vice-présidents et de la défaite d'un troisième candidat, a cependant assuré les membres du syndicat de son travail indéfectible à la cause des travailleurs.

Commentant plus particulièrement l'arrivée des trois nouveaux membres de l'exécutif il a déclaré: "Ce sera peut-être plus difficile, plus ardu, mais nous allons consacrer nos efforts à assurer le plus de services à nos membres".

Quant à Danielle-Maude Gosselin, elle a été la seule parmi les autres élus à s'adresser aux délégués à l'issue des élections.

Soulevant, elle aussi, un tonnerre d'applaudissements, elle a fait mention "d'une aube nouvelle dans notre syndicat" avant de fixer comme objectif "le travail dans l'union".

L'arrivée de Danielle-Maude Gosselin signifie de plus la présence d'une deuxième femme au sein de l'exécutif du Syndicat des fonctionnaires provinciaux. Avec Denise Dion-Couture elle vient mieux refléter au sein de l'exécutif la composition du syndicat des fonctionnaires qui compte 52 pour 100 de femmes comme membres.



Le Soleil, Jean Vallières
Georges Nadeau a été le premier des trois candidats à défaire un membre de l'équipe Harguindeguy à un poste de l'exécutif du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec.



Le Soleil, Jean Vallières
Jean-Louis Harguindeguy, aisément réélu à la tête de l'exécutif du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, a parfois affiché un air songeur devant la défile de membres de son équipe.



Le Soleil, Jean Vallières
Danielle-Maude Gosselin a accueilli sous un tonnerre d'applaudissements sa victoire aux dépens d'un représentant de l'équipe Harguindeguy au sein de l'exécutif du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec.

Deng Pufang traité à Ottawa

OTTAWA (AFP) — M. Deng Pufang, fils de Deng Xiaoping, vice-président du comité central du Parti communiste chinois, serait traité périodiquement dans un hôpital d'Ottawa, a-t-on appris dans cette ville de très bonne source.

Selon certains journalistes canadiens, M. Deng Pufang serait soigné des suites d'une infirmité due à de mauvais

traitements subis durant la Révolution culturelle. Il aurait ainsi déjà été hospitalisé d'octobre à février dernier au "Civic Hospital" d'Ottawa.

Le ministère canadien

des Affaires extérieures a confirmé la présence de M. Deng Pufang à cette époque à Ottawa "à titre privé et pour des raisons médicales", se refusant toutefois de confirmer sa parenté avec le leader chinois.

A l'ambassade de Chine, on a également

confirmé, sans autres commentaires, la présence "d'un patient apparenté à l'ambassadeur, M. Wang Tung".

A l'hôpital "Civic", on se refuse à tout commentaire se tranchant derrière le secret médical.

CLINIQUE MEDICALE A LOUER
Banlieue nord de Québec. Libre immédiatement.
831-1812
831-2721

RÉPARATION DE MACHINES À COUDRE
SERVICE DE 48 HEURES à l'atelier ou à domicile
VENDONS AUSSI meilleures marques de machines
GEORGES ROY
3009, boul. Sainte-Anne, Giffard
663-7243

A nos membres et futurs membres
DEPOT A TERME
17 1/8%
1 AN
Votre argent travaille dans votre région c'est certain.
CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE BEAUPORT
601, du Cénacle, Beauport
663-7816

VOUS VOULEZ MAIGRIR rapidement, sûrement "SANS FAIBLIR!" KILOCONTROL.
SPÉCIALISTE EFFICACE DE L'AMAIGRISSEMENT VOUS EN OFFRE LES MOYENS!

Grâce à sa méthode scientifique recommandée par les médecins du Québec, vous perdrez dans le "PLAISIR DE BIEN MANGER" 8 à 15 livres ou plus en seulement 4 semaines.
Programmes individuels Programmes de groupes
SÉANCES D'INFORMATION GRATUITES PRENEZ RENDEZ-VOUS AUJOURD'HUI sans engagement de votre part
990, av. Bégin, Québec (418) 681-0523
98, rue Albert, Sherbrooke (819) 569-5134
1, Complexe Desjardins, 230, rue Longueuil, St-Jean (514) 346-4489
tour sud, Suite 1919, Montréal (514) 845-7205
KILOCONTROL LA SOLUTION À VOTRE PROBLÈME DE POIDS SANS PERTE D'ARGENT ET DE TEMPS INUTILES.

SI VOTRE POIDS VOUS PESE SUR LE COEUR...

Plus que jamais, l'obésité se porte bien dans notre monde moderne, mais plus que jamais aussi, des milliers de personnes de tous les âges, cherchent désespérément une solution à leur problème de poids superflu.
Tout le monde sait que le problème de l'OBESITÉ ne peut être combattu uniquement par l'utilisation de DIETES ou de PRODUITS ayant pour objet de réduire la quantité de calories absorbées quotidiennement.
En effet, si en principe les diètes donnent des résultats, le problème est que sitôt que l'on arrête la diète en question, le poids perdu en cours de la tentative d'amaigrissement ne tarde pas à réapparaître automatiquement et systématiquement.
C'EST d'ailleurs la raison pour laquelle on ne sait jamais quelle diète suivre, surtout que si rien n'est sûr, le résultat est pratiquement toujours frustrant. C'est ce qui fait que les moyens et recettes pour maigrir sont de plus en plus nombreux, mais malheureusement avec très peu d'efficacité car en matière D'OBESITÉ, il ne s'agit pas de MAIGRIR DE TEMPS EN TEMPS, dans une tentative de hasard parce que l'on prend ou l'on reprend conscience de son excès de poids. NON, LA SOLUTION, c'est de trouver le moyen d'acquiescer LES PRINCIPES ET LES LOIS pour maigrir A LONG TERME, en sachant comment maintenir par la suite son poids retrouvé.
DONC le fait de suivre une diète quelconque ou d'absorber un produit quel qu'il soit NE SUFFIT PAS. L'OBESITÉ se réfère à la SCIENCE et non au hasard, c'est donc dans la science qu'il faut aller chercher la solution à votre problème de poids.
KILOCONTROL dont les centres d'AMAIGRISSEMENT ET DE MAINTIEN sont de VÉRITABLES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ possèdent et mettent à votre disposition des techniques conseillées et approuvées par la majorité des Médecins du Québec.
LA METHODE KILOCONTROL EST TRÈS SPÉCIFIQUE, créée par un MÉDECIN SPÉCIALISTE EN PSYCHIATRIE, qui a fait de longues recherches dans le domaine de l'obésité au point de vue physiologique, médical et psychologique. Des recherches à la phase expérimentale, la méthode est devenue de nos jours une des plus sûres solutions à la majorité des problèmes de l'obésité.
La méthode KILOCONTROL est particulière dans le sens que si elle vous prescrit des diètes, ces diètes sont personnalisées, c'est-à-dire adaptées aux besoins réels de votre organisme, mais en même temps KILOCONTROL vous enseigne pendant votre période d'amaigrissement LE PLAISIR DE BIEN MANGER.
Ce n'est pas paradoxal. Avec KILOCONTROL, vous pourriez maigrir en MANGEANT BIEN. Vous apprendrez à choisir LA QUALITÉ DANS VOS ALIMENTS AU LIEU DE LA QUANTITÉ. Vous apprendrez ainsi à développer votre contentement au maximum et vous serez pleinement satisfaits de votre NOURRITURE.
VOUS DEVELOPPerez AINSI UNE NOUVELLE MENTALITÉ ALIMENTAIRE basée sur le PLAISIR DE BIEN MANGER... Vous n'aurez plus à vous culpabiliser, ni à faire des efforts considérables de volonté, et de plus vous apprendrez à maintenir VOTRE POIDS RETROUVÉ.
Il ne s'agira plus de diètes frustrantes qui vous affament, qui ne solutionnent nullement votre problème, mais de suivre une méthode qui vous fait maigrir efficacement, sûrement en vous enseignant l'art de déguster jusqu'à la moindre parcelle de vos aliments, c'est le seul moyen de rassasier votre appétit psychologique et émotionnel au niveau des centres de la faim.
COMMENT SUIVRE LES PRINCIPES KILOCONTROL:
En assistant gratuitement à une de nos séances d'informations, sans aucun engagement de votre part, vous serez en mesure de poser toutes les questions qu'il vous plaira dans un climat de confiance et d'harmonie. Vous serez seuls à décider par vous-mêmes si KILOCONTROL représente ou non la solution efficace et durable.
Que vous choisissiez de perdre votre poids en groupe, ou à titre individuel, le coût par semaine est bien minime lorsque l'on pense au prix de revient des diètes essayées sans discernement et qui représentent bien de l'argent et du temps dépensés inutilement.
COMMENT EN SAVOIR DAVANTAGE:
Téléphonez à Kilocontrol, un membre de son équipe Multidisciplinaire se fera un plaisir de vous conseiller le plus efficacement possible, et n'oubliez pas QUE LE PLAISIR DE BIEN MANGER réside dans une "ALIMENTATION BIEN DIRIGÉE". Pour Informations 681-0523.

Profitez-en tout de suite!

Association touristique lasse de "vivre de l'air du temps"

par Louis TANGUAY

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Rodrigue Biron, sera incessamment sollicité pour rencontrer le conseil d'administration de l'Association touristique régionale de Québec (ATRQ) qui a reçu, sans équivoque de l'assemblée générale tenue hier, le mandat de faire reconnaître dans les faits les pouvoirs et les sources de financement qui doivent lui être attribués.

Cette assemblée avait lieu en même temps qu'un colloque qui a permis à quelque 70 participants de mieux identifier le produit touristique régional et de commencer à réaliser la

nécessité d'une concertation régionale dans l'effort de promotion de ce produit.

Depuis sa naissance, à la fin de 1980, l'ATRQ n'a cessé d'être en bute à des problèmes internes, notamment dus au dédoublement de juridiction causé par le mandat confié à la Communauté urbaine de Québec au chapitre de la promotion touristique.

Il a même fallu, hier, abolir les deux sièges dévolus à la CUQ au conseil d'administration de l'ATRQ pour tenir compte du retrait de la communauté urbaine de l'organisme après le non-renouvellement du protocole d'entente par lequel la contribution de la CUQ prenait la forme de personnel fourni à l'ATR.

L'assemblée générale a aussi décidé de combler par un hôtelier "issu du milieu" le poste d'administrateur laissé vacant par le retrait de l'Association des hôteliers du district de Québec qui avait le pouvoir de nommer un administrateur de l'organisme.

Tout cela, dans un contexte qui faisait dire à la responsable d'un atelier de colloque qu'il avait d'abord fallu lutter contre la rumeur voulant que l'ATRQ cesse bientôt de fonctionner faute de financement.

Bien que plus optimiste sous ce rapport, le président de l'association, M. Georges Thériault, a reconnu dans le rapport du conseil d'administration: "Depuis novembre 1980, nous vivons de l'air du temps, de promesses de versement et de la bonne volonté de notre banquier. Rien qui nous permette de songer à des campagnes de promotion régionale".

Quant aux priorités de l'association, publication d'une brochure régionale et analyse complète du produit touristique, elles n'ont cependant pas cessé d'être l'objet des efforts d'un personnel même réduit à trois personnes.

Pour la publication de la brochure, des démarches sont en cours avec des éditeurs intéressés au projet et l'analyse des ressources tou-

ristiques de la région, entreprise il y a un mois, était hier en voie de se compléter grâce aux observations des membres recueillies au cours du colloque.

Le travail effectué hier en ateliers et au cours de la plénière confirme au conseil d'administration que les éléments du potentiel régional ne sont pas agencés de façon interdépendante, bien qu'ils répondent à toutes les exigences d'une promotion intelligente, selon M. Thériault.

Ce dernier a aussi constaté hier un meilleur climat de coopération entre les intervenants notamment chez ceux des secteurs de Portneuf, des Laurentides et de la Côte-de-Beaupré, trois districts qui forment avec celui de la ville de Québec, le territoire de l'ATRQ.

Constatation réjouissante pour un président qui remarquait en début de journée: "Nous passons quelquefois plus de temps à tenter de trouver un consensus entre nous, ce qui nous laisse peu de temps pour les autres choses".

Au terme de la journée d'hier, au moins, tous les rapports de discussion allaient dans le même sens: que l'ATRQ clarifie son mandat pour être en mesure de poursuivre l'effort de concertation.

Seulement 26 signatures sur la modification du zonage, hier à Beauport

par Gérald OUELLET

À la fermeture de la première des deux journées d'enregistrement, 26 citoyens avaient signé le registre pour demander un référendum sur le règlement 81-342 de la ville de Beauport. Ce règlement modifie le zonage dans le secteur de l'ancien restaurant "La Bastogne" (zone 582-C-22) pour y permettre la construction d'habitations à très haute densité.

Le registre est encore ouvert jusqu'à 19h ce soir. À ce moment-là, si un total de 49 personnes ont déposé leur signature dans le registre, le conseil municipal devra tenir un référendum ou retirer son projet.

Rappelons que le propriétaire actuel du motel des Laurentides, M. Michel Deschênes, désire vendre une partie de son terrain à un promoteur qui y construirait un édifice de 120 logements pouvant avoir jusqu'à 75

pièdes de hauteur. Le maire Michel Rivard vante la rentabilité du projet pour le trésor municipal, soulignant notamment que cette construction ne nécessitera aucune dépense par la ville. Il ne veut pas acquiescer ce terrain pour en faire un parc. La Chambre de commerce de Beauport soutient aussi le projet de M. Deschênes, car il augmentera le nombre de personnes à avoir une vue sur le fleuve.

Quant à un groupe de citoyens dirigé par M. Gérard Picard, il affirme que les phases subséquentes du projet nécessiteront de coûteux déboursés à la ville. On prévoit en effet construire un certain nombre d'autres tours de logement dans le secteur. M. Picard et son groupe ont l'appui de la Ligue des citoyens des Chutes de la présidence, M. Réginald Grégoire, prône la conservation du terrain en cause comme espace vert. Par ailleurs, plusieurs citoyens craignent de perdre leur vue sur le fleuve si le projet Deschênes et les constructions subséquentes se réalisent.

Les 26 personnes qui avaient hier soir déposé leur signature en registre viennent d'un peu partout dans le secteur concerné. Ces personnes résident sur les rues Du Fleuve, Du Havre, Des Mariniers, Sauriol et Saint-Yves et les boulevards Sainte-Anne et Des Chutes à Beauport.

Prévision d'arrosages des pelouses

Pour tous les usagers, il n'est pas nécessaire d'arroser vos pelouses avant six jours pour toutes les municipalités de la région de Québec.

Québec: Mainguy suggère de procéder par soumissions

par Pierre-Paul NOREAU

La ville de Québec aurait nettement avantage à procéder par soumission lorsqu'elle accorde des contrats.

M. Pierre Mainguy, conseiller de l'opposition à la ville de Québec, est parvenu à cette conclusion après une petite enquête concernant un contrat accordé par la ville à la firme Pierre Tremblay Publicité pour l'Expo-Québec 1981.

Questionné sur le fait qu'aucune soumission n'avait été faite par la ville pour ce contrat, le maire Jean Pelletier avait rétorqué lors d'une séance précédente que ce n'était aucunement nécessaire dans ce cas. En effet, il ne s'agissait que d'un petit contrat d'environ \$2,000 et que seule la firme choisie s'était montrée intéressée. Selon M. Pelletier, toutes les agences de publicité étaient au courant qu'elles pouvaient offrir leurs services à la ville et que ça se faisait toujours à cette époque-ci de l'année.

Or, le conseiller Mainguy, après enquête auprès de six maisons de publicité de Québec et de la région, est parvenu à des résultats fort différents qu'il a livrés lors de la séance de lundi dernier.

Selon lui, quatre des six agences ont dit carrément ignorer l'existence de ce contrat, et auraient de plus été intéressées à offrir une soumission. Les deux autres auraient, selon le représentant du Rassemblement populaire, préféré ne pas répondre de crainte de s'attirer une mauvaise "publicité" auprès des autorités municipales.

affaires urbaines

Un spectacle par des handicapés auditifs

CHARLESBOURG — Dans le cadre du mois de l'ouïe, l'Institut des sourds de Charlesbourg, situé au 1550 Saint-Viateur, présentera cette semaine, deux journées de rencontres et de discussions sur les problèmes des personnes handicapées auditives, en collaboration avec l'Association du Québec pour enfant avec problèmes auditifs. Ces deux journées auront lieu jeudi et vendredi de cette semaine, les 28 et 29 mai à l'Institut des sourds. Doivent y participer, l'Association des sourds, l'AQEPA, le Centre de l'ouïe et de la parole, l'Institut des sourds, le délégué Joseph-Paquin, le département Lucien-Valiquette de la ville de Charlesbourg, Bell Canada, le gouvernement du Québec et le Service Handi-A. Le programme d'animation débute chaque jour à 15h30 et se termine à 20h. Pour clôturer ces deux journées, un groupe d'étudiants sourds présenteront à chaque soir un spectacle de ballet-jazz et des chansons interprétées au moyen de signes.

Construction à la hausse

QUÉBEC — Nette amélioration de la performance au niveau de la construction en avril 1981 à Québec par rapport à 1980. Selon les données fournies par le service de l'urbanisme, 340 permis ont été émis au cours du dernier mois pour une valeur de \$11,3 millions comparativement à 262 permis et \$6,5 millions en 1980. Le nombre et la valeur des permis sont toutefois à peu près équivalents pour les quatre premiers mois des deux années. Le quartier Montcalm a été le terrain le plus actif en avril dernier avec une valeur globale de permis de \$4 millions.

Circulation rue Champlain

QUÉBEC — La ville de Québec tiendra une soirée de consultation populaire ce soir à 20h au sujet du réaménagement de la circulation dans la rue Champlain, de la paroisse Notre-Dame-de-la-Garde, dans le quartier Champlain. Cette soirée aura lieu à l'église Notre-Dame-de-la-Garde. Trois propositions de réaménagement soumises par les élus et les re-

présentants du service de circulation seront alors discutées.

Naturibase de Charlesbourg peut recevoir des groupes

CHARLESBOURG — Le service des loisirs de la ville de Charlesbourg vient d'indiquer que les groupes peuvent effectuer des réservations afin de tenir des rencontres à la base de plein air municipale Naturibase située à Lac-Saint-Charles. Ce service est disponible seulement durant les fins de semaine puisque en semaine l'équipement est utilisé par le service des parcs de la ville, à l'intention des jeunes. Le programme d'accueil proposé aux groupes prévoit la possibilité de cuisine en plein air, interprétation de la nature, sports nautiques divers de même que la surveillance ou l'assistance de spécialistes pour certaines activités spéciales, au besoin.

"Blitz" dans le grand Beauport

BEAUPORT — M. Jacques Giroux, président du Festival d'été (1981) de Beauport, a déclaré hier au SOLEIL qu'un groupe important de personnes bénévoles fera du porte à porte à travers tout le grand Beauport aujourd'hui, entre 18 et 22h, pour offrir des billets donnant droit à l'attribution d'une automobile de marque Ariès K, 1981. Le tirage aura lieu dimanche prochain à 12h face à l'église de la Nativité à Beauport. M. Giroux a précisé que ce tirage permettra au Festival d'été (1981) de Beauport de s'autofinancer. C'est pourquoi il compte sur la générosité coutumière des citoyens du grand Beauport.

Une soirée "Mérites"

BEAUPORT — Une soirée Mérites à l'intention des élèves des secondaires I et II de la polyvalente Ulric-Huot, du secteur Courville à Beauport, aura lieu dimanche prochain à 19h30 à l'auditorium de la polyvalente. Plus de 500 personnes, dont plusieurs personnalités, rehausseront ce gala de fin d'année. Mentionnons la présence du député fédéral de Montmorency-Orléans, M. Louis Ducloux, ainsi que celle de Me Clément Richard, député-ministre du comté de Montmorency à l'Assemblée nationale du Québec. Le responsable du comité d'organisation est M. Robert Garneau, un enseignant de la polyvalente Ulric-Huot.

Femme noyée non identifiée

La police des ports nationaux de Québec tente d'identifier une femme dont le cadavre a été trouvé dans le fleuve à la hauteur de Saint-Nicolas, le 16 mai.

Les recherches s'avèrent difficiles parce que le corps est en état de décomposition avancée, ayant séjourné dans l'eau durant plusieurs mois.

Le corps est celui d'une personne d'un âge indéterminé, d'une grandeur de 5 pieds et 3 pouces environ et d'une pesanteur de 115 livres.

La femme avait les cheveux noirs et sa dentition comportait une prothèse partielle à la mâchoire supérieure avec quatre dents d'un côté et trois dents de l'autre côté. Par contre les dents sont naturelles à la mâchoire inférieure. Elle affiche également une cicatrice sus-pubéenne transversale d'une longueur de 23 centimètres.

À sa découverte, le corps était recouvert d'un gilet à col roulé de couleur beige, d'une corsette de couleur chair, grandeur 36C, de bas-culotte et de bottes suédines de couleur brune, doublées en mouton, de marque Major et de pointure "7".

Sur le cadavre, il a été trouvé deux chaînes en or avec médaillons dont un avait l'inscription gravée à l'arrière: "Fernande".

Toute information se rattachant à la disparition de cette personne peut être communiquée au policier Jean

Gaudreault (694-3953). Chaque renseignement sera traité de façon confidentielle, si désiré.

Feu dans un container

Le feu a éclaté, hier soir, dans un container à rebuts placé près du magasin Provigo, à Place Charles-Baillargeon, au 2030 boulevard Père-Lelièvre, à Duberger.

L'alerte a été enregistrée à 21h06 et ce n'est qu'à minuit que les derniers pompiers ont pu regagner leur caserne.

Selon le chef de district Boily, il a fallu vider complètement le container pour venir à bout du brasier, tellement les rebuts étaient entassés.

Aucun bâtiment du voisinage n'a été endommagé. À la police, on laissait entendre que le feu pouvait avoir été allumé par une main criminelle. Une enquête a été ouverte.

Vol à Québec

Un cagoulard a dévalisé, hier soir, l'accommodation Frigo, située au 590 boulevard Bastien, à Québec. Il aurait raflé environ \$200.

Le hold-up a eu lieu vers 22h55. Le voleur portait sur sa tête un bas-nylon et il était armé d'un fusil 12 tronçonné. Personne n'a été blessé et aucun coup de feu n'a été tiré.

La police a été informée que le malfaiteur avait pris la fuite dans une auto dont une certaine description lui a été fournie.

AU COEUR DU VIEUX BOSTON HOTEL AVERY

UN HOTEL QUI SE DISTINGUE DES AUTRES

Situé au cœur du vieux Boston, un paradis pour les voyageurs exigeants. Toutes les chambres, sont gais et harmonieusement décorées. Télévision et climatisation. Aucun supplément pour les enfants de moins de 14 ans. Écrivez pour obtenir notre dépliant.

STATIONNEMENT GRATUIT

1 pers./chambre \$21

2 pers./chambre \$26

Au coin des rues

Avery & Washington

Téléphonez à frais très 617-482-8000

Aïe!

MAL AUX MUSCLES?

Découvrez la grande efficacité de l'onguent Absorbine.

L'onguent Absorbine contient les ingrédients qu'il faut pour faire du bien aux muscles. Il agit rapidement, il agit en profondeur en s'attaquant au siège de la douleur. Et son action dure pendant des heures. Au fait, à notre connaissance, il n'existe pas de produit semblable dont l'action soit plus rapide ou de plus longue durée.

Alors, pourquoi continuer d'avoir mal aux muscles quand il y a l'onguent Absorbine!



AHHH!

L'onguent Absorbine, une formule efficace quand on a mal aux muscles!

50¢ DE RABAIS

POUR MUSCLES ENDOLORIS. SENSIBLES OU FATIGUÉS. NE TACHE PAS. NE GRAISSE PAS. POUR USAGE EXTERNE SEULEMENT.

à l'achat d'une boîte de n'importe quel format d'ONGUENT ABSORBINE*, chez les détaillants participants.

M. le détaillant participant — Pour avoir remboursé la valeur de ce bon à votre client qui a acheté le produit ABSORBINE designé, W.F. YOUNG INC. vous remboursera la somme de 50¢ plus 7% pour frais de manutention. Un remboursement pour toute autre raison constitue une fraude. Sur demande, vous devez prouver l'achat de stocks suffisants du produit ABSORBINE visé par l'offre, pour justifier le nombre de bons remboursés. Ces bons ne seront acceptés que par l'intermédiaire des détaillants participants. Le client est tenu de payer la taxe de vente ou toute autre taxe semblable. Le bon est nul s'il est l'objet d'une interdiction, d'une restriction ou d'une taxe. Aux fins de remboursement, poster à W.F. YOUNG INC., C.P. 3000, Saint-Jean, Nouveau-Brunswick E2L 4L3. Valeur de rachat: 1/20¢ par bon.

Cher consommateur: Faites rembourser ce bon rapidement chez le détaillant participant. Un seul bon de rabais de 50¢ par article. L'offre, valable au Canada sur le produit ABSORBINE spécifiquement, se termine le 31 août 1981.

26 906 554

Profitez-en tout de suite!

Mesdames LE MOIS DE MAI VOUS APPARTIENT

UNE ATTENTION TOUTE PARTICULIÈRE VOUS SERA APPORTÉE, MESDAMES DE GRANDES SURPRISES VOUS ATTENDENT CHEZ...

HENRI TURCOTTE MEUBLES

2100, boul. Père-Lelièvre, Centre d'achats Duberger

Votre plus gros vendeur de ménages 527-3413

UN BOUCHER RIEN QUE POUR VOUS

Nous nous spécialisons dans la préparation des viandes pour le congélateur telles que boeuf, porc, veau, volailles, emballées, au prix du gros. Préparation du lundi au samedi midi!

ROSBIF DE SURLONGE Désossé, complet	SPECIAL	2.49
ROGNON DE BOEUF congelé	la lb.	.49
BACON ECONOMIQUE tranché sans osseure, fabrication maison, Emballage 1/2 lb.	.49	
CRETONS MAISON apprêtés selon les meilleures traditions contenant 2 lb le contenant	4.29	
FAUX FILET DE BOEUF (SPENCER) congelé	complet	3.19
GROS POULET congelé, éviscéré	Canada catégorie la	1.29
CUISSES DE POULET congelées avec os	Boîte de 10 lb	1.17
SPECIAL JAMBON ROULÉ Fumé à l'ancienne (genre cottage)	5 lb et plus	1.79

LUNDI à JEUDI de 8:30 à 5:30 VEN. de 8:30 à 9:00 SAM. de 8:30 à 5:00

Carrier & Coulet Tél.: 522-5291

345, RUE DU PONT, QUE. BOEUF DE L'OUEST GROS ET DETAIL

La Davie suggère un nouveau vote aux syndiqués

par Gilles PEPIN

LAUZON — La direction des Chantiers Davie de Lauzon n'est visiblement pas prête à faire une autre offre aux travailleurs syndiqués que celle qui a été proposée à l'assemblée générale samedi dernier et qui a été rejetée par 61 pour 100 des quelque 1.000 participants.

Dans un communiqué qui a été remis aux médias, hier soir, la compagnie dit ne pas voir d'issue au problème et qu'elle a demandé au syndicat de lui transmettre des idées nouvelles quant à la répartition de son offre à l'intérieur du même contenu, "sans quoi il ne resterait aux membres qu'à reconsidérer leur position lors d'une autre assemblée générale au cours de laquelle on expliquera la

totalité des offres et où la très grande majorité se prononcera".

Le communiqué signé par M. Marcel Lafrance, vice-président exécutif aux opérations, signale que les efforts qui ont été mis depuis cinq ans pour relancer l'entreprise risquent fort d'être anéantis par cet arrêt de travail qui dure depuis le 13 avril, si une décision n'intervient pas sous peu ou si une assemblée générale majoritaire ne revient pas sur sa décision.

Offre globale

En tenant à donner à la presse la version de l'employeur, M. Lafrance a rappelé que les équipes patronales et syndicales ont conclu la négociation, jeudi dernier, à la suite d'une offre globale déposée par la compagnie.

Trois rondes de négociation in-

tensives sur le normatif avaient permis aux parties en présence d'arriver à une entente complète, a mentionné le porte-parole patronal. Un total de 194 révisions ou amendements étaient paradosés par les deux parties. Les négociations intensives se sont déroulées dans une atmosphère positive des deux côtés de la table.

Deux semaines ont été nécessaires, par la suite, pour l'étude et la discussion des demandes monétaires, ce qui a permis d'arriver à une proposition globale de la compagnie, alignée sur les grands objectifs poursuivis par le syndicat, déclarait hier M. Lafrance, en résumant les principaux points:

- * Des augmentations sur les taux de salaires de \$1.32 en 1981, \$1.10 en 1982 et \$1.10 en 1983 avec réajustement pour la troisième année d'un pourcentage égal à l'excédent de 9% pour 100 de l'augmentation du coût de la vie de 1982. Les augmentations de salaires directes représentent en soi 15 pour 100, 10.89 pour 100 et 9.8 pour 100 plus COLA la troisième année.

- * Un jour férié est ajouté en 1981 et un deuxième jour ajouté en 1982, ce qui portera à 14 les jours fériés payés et qui coûtera à la compagnie un montant additionnel de \$855,000 au cours des trois prochaines années, a précisé M. Lafrance.

- * Les stagiaires ont vu leur condition améliorée par une réduction du temps nécessaire pour être reconnu compagnon.

- * Des réajustements ont été apportés aux taux de salaires des échafaudiers, des assistants-contrôleurs, des inspecteurs et des instructeurs.

- * Pour le travail en temps supplémentaire sur semaine et le samedi, seules les deux premières heures seront rémunérées au taux et demi, toutes les autres heures le seront au taux double.

- * L'équipe de nuit voit sa prime passer de \$0.42 à \$0.60 en 1981, \$0.65 en 1982 et \$0.70 en 1983.

- * La prime pour travail malproprie passe de \$0.25 à \$0.35 l'heure.

- * L'allocation pour déplacement lors de travaux à l'extérieur du chantier a été améliorée.

- * Les gougeurs et les soudeurs au semi-automatique voient leur prime passer de \$0.25 à \$0.35 l'heure.

- * Les calorifugeurs voient une amélioration de leurs conditions.

- * La prime d'assurance groupe passe de \$0.06 par heure payée à \$0.10 puis à \$0.12 et à \$0.14 — un tel item coûtera à Davie, pour les trois ans de

la convention collective un montant additionnel de \$552,000.

- * La participation de la compagnie au fonds de pension passera de 2 pour 100 à 2.5 pour 100, à 3 pour 100 et à 3.5 pour 100. Davie évalue ce coût additionnel à \$861,000 pour les trois années.

- * L'amélioration au régime de vacances annuelles pour tous les salariés de plus de trois ans, autant en 1981 qu'en 1982, coûtera un montant additionnel de \$2,800,000, plus un montant de \$96,000, en 1983, moment à partir duquel certains montants perçus en tant que prestation par les accidentés du travail seront acceptés dans le calcul des vacances.

- * Une prime nouvelle, allouée pour usure du linge, de \$125 par employé en 1981, de \$150 en 1982 et de \$175 en 1983, coûtera un montant de \$720,000 pour les trois années.

"La limite"

Le tout représente, d'après le communiqué de M. Lafrance, des augmentations réelles de 19.4 pour 100 en 1981, 12.53 en 1982 et 11.08 pour 100 plus COLA en 1983. En d'autres ter-

mes, les coûts additionnels seront de \$6,296,000, en 1981, \$4,857,000, en 1982 et \$4,892,000, en 1983 pour un total de \$16,044,000 durant les trois ans. M. Lafrance dit aussi que cela représente une augmentation de 49.25 pour 100 pour les trois années, par rapport à 1980, plus le réajustement possible en 1983.

Le porte-parole de Davie a ainsi signalé que la compagnie croit avoir répondu à ses obligations vis-à-vis des salariés. La très grande majorité des revenus de la compagnie pour 1981, 1982 et en partie pour 1983 sont connus puisque Davie a en carnet des contrats négociés à prix fixes. "Les offres de la négociation et de l'acceptation de ces contrats de vente."

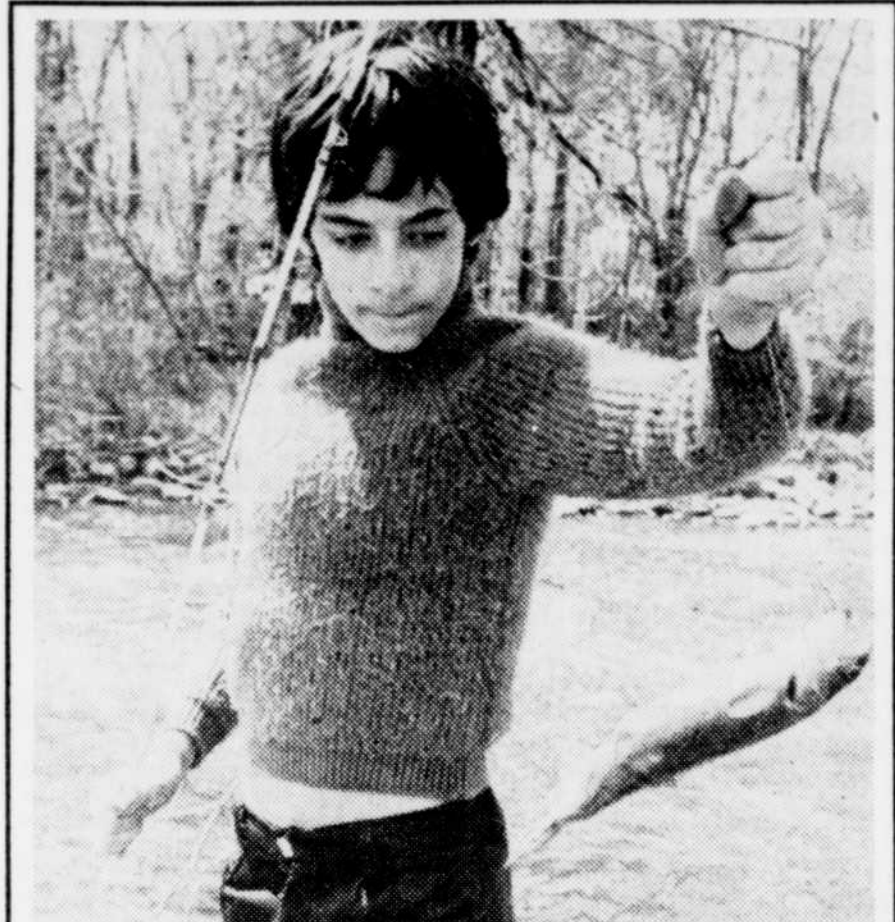
M. Marcel Lafrance a aussi mentionné: "La compagnie a atteint la limite qui lui permet de ne pas compromettre le futur de l'entreprise. Les gestionnaires doivent en effet aussi prévoir être capables de continuer à développer les équipements, services et ateliers afin d'améliorer la capacité de l'entreprise, les techniques de pro-

duction, de maintenir et d'améliorer son niveau d'emploi. A cet effet un montant de plus de \$6 millions était prévu pour 1981".

"La compagnie doit aussi penser à prévoir demeurer compétitive sur le marché de l'exportation dans lequel elle s'est engagée d'une façon intensive depuis 1978 avec les plateformes de forage. Pour ce marché, la compétition vient du Sud des États-Unis où les salaires sont bien inférieurs aux salaires prévus dans l'offre globale."

"Sur le marché domestique, Davie a comme principal concurrent en réparation navale Vickers Canada où les salaires seront de \$0.68 à \$0.88 inférieurs aux offres de Davie."

M. Lafrance a conclu en mentionnant que ces offres qu'il considère très valables, économiquement défendables et avantageuses pour les salariés de Davie ont été refusées en assemblée générale par environ 500 travailleurs sur un total possible de près de 1,800 salariés. "Une telle participation n'a pas été sans nous surprendre devant l'importance de la décision".



Festival de pêche en ville

Malgré l'affluence de pêcheurs, il ne s'est pas pris tellement de truites dans la Saint-Charles, en fin de semaine. Trop de soleil, trop de chaleur? Alors comprenez la fierté du jeune Normand Leblanc, âgé de 13 ans, de Lévis, lors de la capture de cette truite. Elle fait bien son dix pouces et demi ont annoncé ses parents tout réjouis!

Le Soleil, Jean Vallières

La ville de Québec achète les 17 vieux garages Monfette

par Pierre-Paul NOREAU

Le cas des garages Monfette, à Limoilou, îlot de vieux hangars que les citoyens du secteur voulaient voir disparaître depuis un certain moment, a été réglé par la ville de Québec, lundi soir, lors de la séance du conseil.

Les édiles ont entériné un rapport du comité exécutif recommandant l'achat par la ville des 17 vieux garages appartenant à M. Clément Monfette pour la somme de \$13,000. La démolition sera entreprise sous peu et le terrain sera aménagé en parc municipal, tel que l'avaient réclamé les citoyens. Ceux-ci considéraient que ces hangars constituaient un sérieux risque pour le feu, de même qu'un danger constant d'accident pour les enfants du secteur qui en avaient fait un terrain de jeu.

Le conseiller Claude Lemieux, de Limoilou, s'est réjoui de la conclusion heureuse de ce dossier pour la ville et les contribuables. Pour sa part, le représentant du Rassemblement populaire, M. Pierre Mainguy, a fait

l'éloge des gens du quartier qui avaient pris leurs affaires en mains et fait les efforts nécessaires à l'aboutissement du dossier à leur satisfaction.

Achat de \$1.5 million

Le conseil municipal a approuvé un autre achat, cette fois de \$1.5 million concernant le terrain et les bâtiments d'Hydro-Québec sur la rue La Canardière, dans Limoilou.

Cette offre avait précédemment été acceptée par Hydro-Québec. La ville entend relocaliser sur ce terrain tous les services de voirie et d'éclairage. La concentration des effectifs, y compris le personnel administratif, et des ateliers permettra une meilleure gestion des ressources en plus d'améliorer l'environnement, a fait valoir le conseiller J.-Alphonse Charland. Le regroupement des diverses composantes de ces services actuellement éparpillés un peu partout à Québec et souvent dans des secteurs strictement

résidentiels éliminera une pollution tant visuelle que sonore selon M. Charland.

Les installations de Limoilou quant à elles sont suffisamment à l'écart, tout en étant suffisamment près des grandes voies de circulation, pour ne pas engendrer une situation similaire à plus grande échelle, a-t-il conclu.

Calendrier des séances

En raison des vacances estivales et des élections de novembre, le calendrier des séances du conseil municipal de Québec a été passablement allégué pour les prochains mois. La prochaine rencontre des édiles aura lieu le 15 juin. En juillet, une seule séance a été prévue également, soit le 13. Les suivantes ont été fixées au 10 et 24 août, au 14 et 28 septembre. En octobre et novembre, une seule séance par mois également, soit le 19 octobre, et la dernière avant le scrutin, le 9 novembre.

Pas de Florales à Québec en 84

(D'après PC) — Il est impossible que la ville de Québec puisse être le site des prochaines Florales, en 1984.

C'est du moins ce que croit le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. Jean Garon.

Les autorités de la ville de Champlain avaient formulé ce souhait récemment, à la suite du succès des Florales de Montréal.

En conférence de presse hier, M. Garon a expliqué que la tenue d'un tel événement suppose la présence dans la ville-hôte d'un jardin botanique et la population du Québec est trop petite pour faire vivre un deuxième jardin comme celui de Montréal.

M. Garon croit cependant que Québec pourrait se qualifier pour une exposition florale in-

ternationale axée sur le thème de l'embellissement des édifices publics.

Succès à Montréal

En déposant à l'Assemblée nationale hier le bilan des Florales internationales qui se sont déroulées du 17 mai au 1er septembre 1980, M. Garon a déclaré qu'elles ont été "un succès sur tous les plans en dépit du fait que l'été 1980 a été un des plus pluvieux au cours des 10 dernières années".

M. Garon a signalé que les dépenses ont été maintenues au niveau originellement prévu, soit \$9.2 millions, tandis que les revenus atteignaient \$7 millions, soit mieux que les prévisions de \$6.8 millions. La valeur des dépenses d'immobilisations doit cependant être répartie sur plusieurs années.

Nouvelle comparution de G. Tremblay

Gaétan Tremblay, âgé de 30 ans, de Sainte-Brigitte de Laval, a de nouveau comparu hier, devant le coroner Maurice Lagacé. Il a été retourné à la prison de Québec où il est détenu comme témoin important relativement à la mort de Ginette Goupil, âgée de 23 ans, de Beauport.

La date de l'enquête du coroner n'a pas encore été fixée et il est possible qu'elle n'ait pas lieu. Le ministre de la Justice doit prendre une décision à ce sujet, ces

jours-ci. Il envisage de mettre le suspect en accusation sans procéder à l'enquête du coroner.

Mlle Goupil a été trouvée morte à Boischatel, le 6 mai dernier.

Elle avait été dépouillée de tous ses vêtements et même de ses bijoux. Son corps portait la marque de nombreux coups et il était mutilé.

Le présumé auteur de

ce meurtre s'est livré lui-même à la Sûreté du Québec quelques jours plus tard.

CONDOMINIUM MERICI

7 pièces, 14e étage. Vue extraordinaire sur fleuve et Laurentides. Hypothèque 12.5%. Soir entre 6 et 9 heures. 527-8483

10% — 20%
Vente de déménagement
28 - 29 - 30 mai
Boutique La Dentellière Inc.
925, rue Bourlamaque
Québec
Tél.: 529-4814

**C'EST LE TEMPS, GOUTEZ-Y...
C'EST MERVEILLEUX!**

CREVETTES DE MATANE
fraîches, non décortiquées

2.49 lb

CHAIR DE HOMARD
congelée

Bte 11.3 oz

7.99

Variété complète des produits de la mer

Pêcheries St-Laurent INC.

201, 3e Avenue (coin 2e Rue) 525-4577

ON COUPE LES PRIX...

<p>BUREAU GARDE-ROBE \$129⁹⁵ Bibliothèque \$59⁹⁵</p>	<p>COMMODE \$109⁹⁵</p>	<p>LIT de BEBE 30" x 54" \$99⁹⁵</p>
<p>MATELAS et SOMMIER-CAISSE Largeurs: 48" - 54" \$117⁹⁵ \$97⁹⁵</p>	<p>L'ENSEMBLE Le Chiro (forme) 36" ou 39" 54" \$199⁰⁰ 60" \$289⁰⁰</p>	<p>SOFA-LIT matelas en mousse \$259⁰⁰</p>
<p>FAUTEUIL-LIT en mousse choix de couleurs. \$69⁰⁰</p>	<p>CAUSEUSE-LIT En mousse choix de couleurs. \$129⁰⁰</p>	<p>ENSEMBLE 2 pièces incluant divan-lit et fauteuil berçant, tels qu'illustrés. Choix de couleurs. \$214⁰⁰</p>
<p>ENSEMBLE 2 PIÈCES Chaise berçante et pivotante. \$299⁰⁰</p>	<p>MOBILIER MODERNE 2 pièces Tabouret \$59⁰⁰ \$359⁰⁰</p>	<p>MOBILIER FUTURISTE 2 pièces Tabouret \$59⁰⁰ \$449⁰⁰</p>
<p>MOBILIER DE CHAMBRE Modulaire. Choix de couleurs. 6 morceaux. \$849⁰⁰</p>	<p style="font-size: 18px; font-weight: bold;">Grand choix de FAUTEUILS LA-Z-BOY AUX MEILLEURS PRIX!</p> <p style="font-size: 24px; font-weight: bold;">Beaucoup de prix coupés en magasin!</p>	

HENRI TURCOTTE MEUBLES

2100, boul. Père-Lelièvre, Centre d'achats Duberger
Votre plus gros vendeur de ménages 527-3413

Parizeau face aux abus



marcel pépin

Dans certains Etats américains, des agences gouvernementales ont l'obligation légale de s'autofinancer. Dès qu'elles ont épuisé leurs recettes, elles doivent obligatoirement cesser de dépenser.

Au Québec, et ailleurs au Canada, c'est souvent la philosophie inverse qui prime. Le programme de dépenses est d'abord établi et ce n'est qu'ensuite qu'on charge le ministre des Finances de trouver les revenus correspondants. S'il n'y arrive pas, il emprunte.

Entre ces deux options fort éloignées l'une de l'autre, il y a place pour une série de mesures moyennes qui permettent à la fois de répondre aux besoins les plus pressants du public et de ne pas surcharger le contribuable. La tâche du ministre des Finances consiste précisément à rechercher ce difficile équilibre, en conciliant deux objectifs contradictoires: améliorer les services publics et diminuer le fardeau fiscal.

Habilement, presque sur la pointe des pieds, le ministre Jacques Parizeau suggérerait lundi une nouvelle façon de modérer les dépenses publiques. Sans contester ouvertement le principe de la gratuité des services essentiels, comme l'éducation ou la santé, il s'interrogeait tout haut sur la pertinence d'en modérer les coûts en imposant une modique prime à l'utilisateur. On comprend la prudence du ministre: pour un social-démocrate, contester le principe sacro-saint de la gratuité absolue des services, c'est flirter avec le diable!

A la fin des années 50 et tout au long des années 60, tous les partis socialistes

ont prêché en effet l'extension des services à l'ensemble de la population, réclamant éducation gratuite, soins gratuits, loisirs gratuits. Remettre en cause ce principe, parce qu'il a indéniablement conduit à des abus, exige de la lucidité et du courage. M. Parizeau a au moins le mérite d'attaquer le problème de front.

Le ministre ne remet pas en cause l'universalité des services de base, mais uniquement leur gratuité absolue. Il ne préconise pas l'autofinancement, mais plutôt l'instauration d'un frein modérateur qui inciterait les usagers à plus de retenue. Il ne dit même pas quels services il vise. Puisqu'il a commencé à réfléchir tout haut, le moins qu'on puisse lui demander maintenant, c'est de préciser davantage sa pensée.

Dans son allocution devant le Canadian Club, le ministre a cité comme exemple la Régie des loyers. Il ne voit pas, avec raison, pourquoi ceux qui utilisent ce tribunal spécialisé ne défraieraient pas une partie des coûts, quand un tribunal semblable, la cour des petites créances, exige des frais. Un examen attentif de l'ensemble des services publics ferait probablement découvrir bon nombre d'autres incohérences semblables.

Autant il est normal que l'utilisateur du transport aérien paie une taxe d'aéroport, autant il serait justifié que le consommateur de certains loisirs participe au coût d'entretien des pistes de ski, par exemple, ou des réserves fauniques. Si au nom de l'accès de tous à la justice on a mis sur pied un service d'aide juridique, rien ne s'oppose, au nom de l'équité, à ce que les usagers de ce service en défraient une partie, fut-elle minime. On pourrait multiplier les exemples de ce genre.

C'est évidemment dans le secteur de la santé que les abus sont davantage susceptibles de se multiplier. Rien n'interdit à un citoyen capricieux de consulter trois douzaines de médecins et de faire payer par l'Etat autant d'ordonnances de médicaments que les médecins voudront bien prescrire. Les professionnels eux-mêmes, bien que surveillés par la Régie d'assurance-maladie, ont une latitude telle que les coûts sont difficilement compressibles.

Un principe excellent en soi, la gratuité, finit par susciter la méfiance, à cause d'innévitables abus. La technique du frein modérateur peut effectivement produire au moins un effet psychologique, qui obligerait l'utilisateur à s'interroger avant de profiter indûment du système.

Pour qu'une telle philosophie soit acceptée du public, il faudra cependant démontrer l'ampleur des abus présumés et bannir d'autres abus tout aussi flagrants comme celui de construire, aux frais des contribuables, des arénes qu'utilisent des entreprises commerciales.

Le ministre Parizeau a soulevé un problème que tôt ou tard tous les gouvernements du pays devront examiner froidement et sans détours. L'escalade des coûts dans les services publics ne peut tout simplement pas continuer indéfiniment. Il faut trouver un moyen de stabiliser les dépenses, ou alors il faudra se résoudre à réduire les services.

M. Parizeau vient de lancer un débat qui sera long et difficile. Il lui faut maintenant le mener jusqu'au bout.

notes de lecture La Machine à tuer

À titre d'écrivain et de polémiste, Paul Ohl n'a cessé d'imprimer sa marque dans la littérature sportive des dernières années. Par amour du sport, bien sûr, mais aussi par considération pour les droits humains oubliés ou bafoués des athlètes. Ses préoccupations le conduisent forcément à un débat de société qui déborde la scène sportive.

Le sport est partie d'une civilisation, de la culture de nos sociétés. La violence sociale qu'elles génèrent colle également au sport par contagion. Dans le cas de la boxe professionnelle que Ohl dénomme "La Machine à tuer" (1), il s'agit moins d'un sport ou d'un art que d'un vulgaire commerce dont le seul but est de détruire ceux qui s'y adonnent pour la gloire du "pain et des jeux".

Cet ouvrage bien documenté et vigoureusement dénonciateur n'est pas exempt de redites par rapport à des livres antérieurs du même auteur ou même à ses écrits journalistiques, commis depuis la mort de Cleveland Denny, au Stade olympique, il y a moins d'un an. Ohl y expose longuement, mais de manière vivante, les dessous scabreux des milieux de la boxe, en particulier aux Etats-Unis, et les mensonges dont ils se servent pour entretenir un mercantilisme hideux sur le dos de pauvres bougres qui n'ont bien souvent que du cœur et des poings.

L'inédit du volume réside surtout dans ces entrevues de fond avec quatre boxeurs québécois, les Fernand Simard, Marc Gervais, Rénéald Cantin et Jean-Claude Leclair, qui ont tous connu une glorieuse éphémère sur le ring et à qui Ohl fait dire des choses sur la vie qu'on lit rarement dans les pages sportives.

Les amateurs de boxe, dit Leclair, "veulent quelque chose qui va leur faire oublier leurs troubles. Quand tu vois deux gars se bûcher, tu ne penses pas"... Affligé par un handicap cérébral, Cantin pense que son drame fut qu'il n'a jamais eu d'instinct de tueur... "Tu as le droit de tuer quelqu'un avec une permission de la loi...", renchérit Gervais. Pourquoi les milieux de la boxe n'informent-ils pas les boxeurs des dangers inhérents à un combat? Parce qu'on n'oserait plus monter dans l'arène!", répond Simard.

Même un livre aussi léger que celui de Denis Portier (2), ne constituant nullement une plaidoirie contre la boxe, présente le scénario désolant d'un "ange du ring" qui, ayant perdu tout espoir de conquérir l'ultime championnat, jette son dévolu sur l'alcool, la drogue, le jeu et s'endette, brise son ménage, etc. "Le champion est roi, l'autre rien!"

Ce que les boxeurs relatent élabore drôlement la mafia de la presse sportive qui, sous l'emprise des promoteurs, fait et défait des idoles, sonne l'hallali bien artificiellement pour des masses assoiffées de sang. Ohl effleure cette "colonie de mytographes". On se serait attendu à bien davantage de la part d'un observateur qui connaît fort bien le fonctionnement des salles de rédaction et qui n'est pas naïf au point de croire, comme la Régie de la sécurité dans le sport (RSS), que des correctifs naîtront "d'une réflexion de la part de la Fédération des journalistes du Québec, du Conseil de presse, des directeurs des médias et des journalistes".

Jacques DUMAIS
(1) Paul Ohl, LA MACHINE À TUER, Libre expression, 1981
(2) Denis Portier, PADUANO, Libre expression, 1980

bloc-notes La frime de la CECQ

La Commission des écoles catholiques de Québec (CECQ) adoptait, à sa réunion de lundi, une résolution demandant au gouvernement du Québec d'amender sa charte afin de permettre à des non-catholiques d'être éligibles en tant que commissaires. A priori, cette décision de bouger apparaît généreuse. Mais sachant que des élections scolaires se dérouleront le 8 juin, notamment à Québec, elle a des relents d'opportunisme politique qui n'échapperont à personne.

Le plus navrant dans le geste de la CECQ est qu'il n'autorisera pas des non-catholiques à briguer les suffrages au scrutin de cette année. La charte de la commission, comme celle de Montréal d'ailleurs, jouit d'un statut d'exception inscrit dans la constitution canadienne. Or l'histoire politique du Canada prouve qu'on ne s'entend guère rapidement sur la nécessité de modifier le vieux parchemin de 1867...

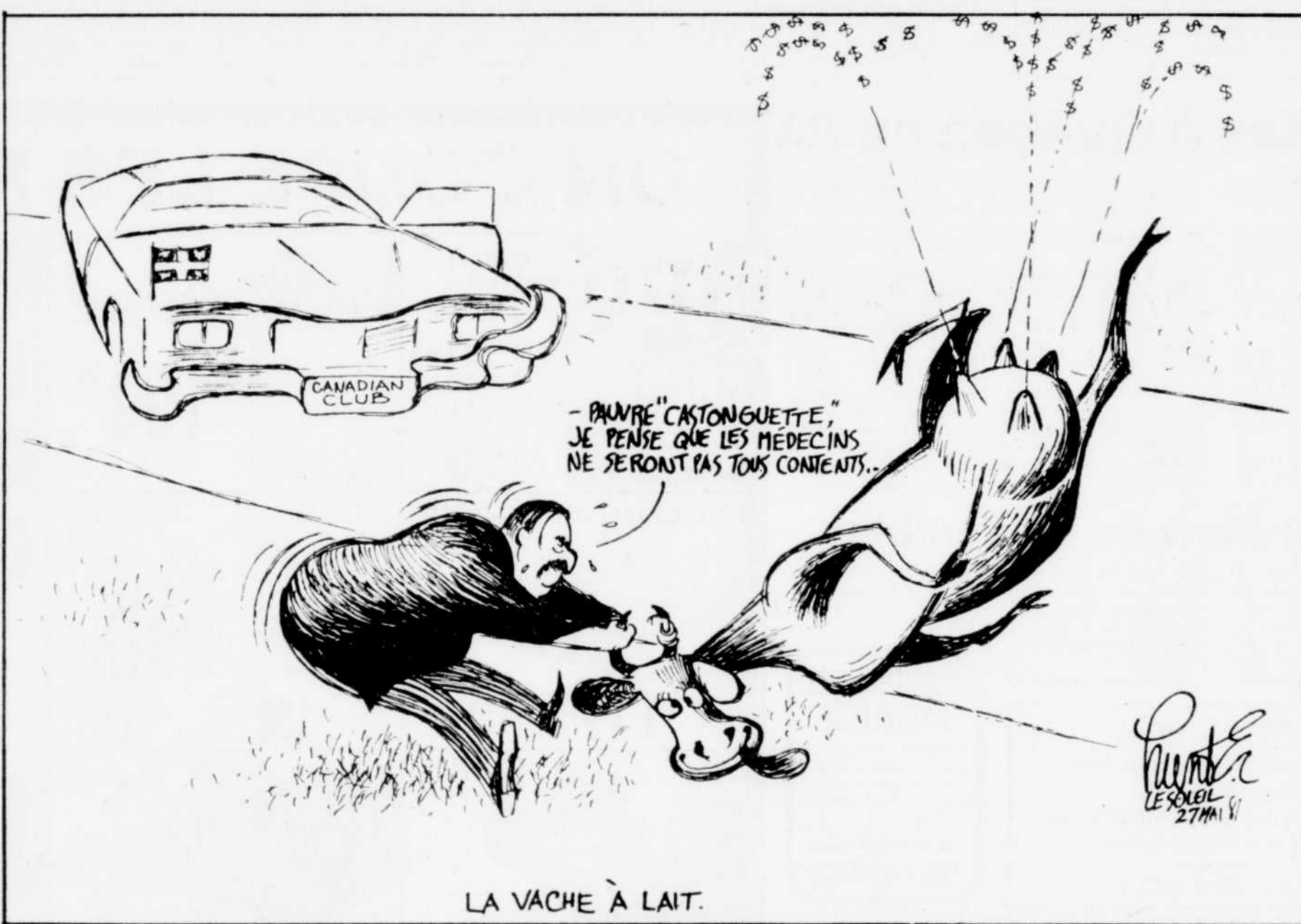
La CECQ profite donc d'une conjoncture un peu grossière pour se faire une belle jambe, donner l'illusion qu'elle croit au pluralisme. Après avoir refusé cinq candidatures de non-catholiques, il y a un an, voici qu'elle souscrit, des semaines plus tard, au rapport non équivoque de son comité d'étude sur la confessionnalité qui, rendu public en février, lui recommandait tout simplement d'agir avec bon sens.

"Le comité suggère au Conseil des commissaires de recommander aux autorités gouvernementales concernées que le poste de commissaire à la CECQ soit accessible à tout citoyen rencontrant les exigences électoraux normales, nonobstant son identification religieuse, de sorte que le cadre juridique actuel qui est cause de malaise s'ajuste mieux à la réalité sociologique. A ce titre, la CECQ serait sur le même pied que les autres commissions scolaires de la province", concluait le rapport.

On accepte difficilement que la CECQ ait pris tant de temps à ne loger qu'une simple demande en ce sens alors même que la justice sociale eut pu connaître un meilleur sort parmi des décideurs moins timorés. Le fond du problème demeure cette grande peur de heurter les sentiments religieux de la majorité indéniablement catholique. Au lieu de faire montre de leadership du fait que ses écoles catholiques sont également publiques, donc pour tous, la CECQ semble avoir évolué à reculons dans ce dossier.

Espérons que le 8 juin, l'électorat scolaire de Québec saura se donner des commissaires plus énergiquement pluralistes, moins opportunistes pour la frime!

Jacques DUMAIS



le monde vu d'ici

Terrorisme et conscience internationale



paul lachance

Deux événements survenus en fin de semaine nous ont brutalement rappelés que le terrorisme sous toutes ses formes n'a pas perdu sa vigueur et continue bel et bien de fonctionner dans le monde.

A Barcelone, un groupe dont on ignore l'affiliation exacte et même le nombre, retient dans une banque quelque 200 personnes en réclamant la libération de quelques officiers qui étaient à la tête du putsch manqué de mai dernier. Comble de confusion, ces derniers refusent cette offre. L'affaire se termine par un assaut de milice spéciale.

En Bulgarie, d'autres terroristes, soi-disant membres

d'un mouvement d'extrême droite turc, menacent de tuer quelques passagers d'un avion si on ne libère pas certains de leurs congénères. Ils sont manœuvrés par le pilote.

Dans les deux cas, le stratagème, l'astuce, les fausses promesses, mais aussi le courage qu'ont opposé les autorités espagnoles, turques et bulgares, permettent de liquider les deux entreprises sans dégâts.

Ce résultat, ajouté à nombre d'autres aussi fructueux, permet de faire un constat général: céder au chantage du terrorisme ne constitue qu'un pis-aller propre à l'encourager même si certaines circonstances puissent exiger que l'on baisse pavillon devant l'énormité de la menace.

Par ailleurs, même si le terrorisme constitue une plaie qui empoisonne la communauté internationale tout entière, on semble plus en mesure de la

combattre qu'il y a quelques années alors qu'on en connaissait très peu sur les groupes, les chefs et les méthodes d'opération.

Enfin, il est désormais prouvé que le terrorisme international n'a guère rapporté à ses auteurs et ce seul facteur devrait inciter ceux qui le combattent à ne pas désespérer et, surtout, à se serrer les coudes. Et la majorité des nations du monde ont, à cet égard, des devoirs bien précis d'entente et de franche coordination.

Il y a quelques jours, à l'occasion du dramatique attentat contre le pape Jean-Paul II, le premier ministre Trudeau avait émis le vœu que le sujet du terrorisme international soit à l'ordre du jour du prochain sommet de juillet, à Ottawa.

C'était là rappeler judicieusement qu'il y a quelques années, sept des plus im-

portantes nations membres de l'Organisation de l'aviation civile internationale avaient conclu des engagements mutuels comme celui de couper les services de leurs aéroports aux avions de pays offrant le gîte aux pirates de l'air et autres terroristes de même acabit.

Malheureusement, les clauses de ces ententes n'ont pas été et ne sont pas toujours respectées. Hormis certains pays qui sont reconnus pour héberger, aider financièrement et entraîner des groupements terroristes, certaines agences occidentales, dont la bonne foi est malgré tout officiellement incontestable, ne se privent pas de mentir et de tricher dans la poursuite des objectifs élaborés pour combattre le terrorisme.

Dans cette conjoncture douteuse, il devient bien évident qu'il ne suffit pas de résister au chantage terroriste sur le plan national et d'y opposer

courage et détermination. Il faut que soient poursuivis tous les efforts pour convaincre les alliés de la nécessité de coordonner leur action non seulement pour rendre le combat mondial plus efficace, mais pour décourager ceux qui, d'une façon ou d'une autre, contribuent à aggraver la menace et les effets du terrorisme international.

Certes, peu de mouvements terroristes européens basés uniquement sur l'idéologie ont jusqu'ici réussi à survivre, excepté, peut-être les Brigades rouges italiennes qui sont encore peu ou prou "en affaires". Mais il semble y avoir prolifération de mouvements à caractère strictement politique dont les activités ne sont pas moins destructrices sur le plan de la stabilité et de l'équilibre de l'échiquier international. Et c'est dans cette optique précise que doit se continuer la lutte des alliés.

L'infiltration policière Une entorse à la démocratie

La Ligue des droits et libertés du Québec a à plusieurs reprises dénoncé les interventions de la police dans les milieux syndicaux et populaires. Elle interroge ici le ministre de la Justice, Marc-André Bédard, relativement aux recommandations du rapport Keable.

par la Ligue des droits et libertés

Monsieur le ministre, Le rapport de la Commission d'enquête sur des opérations policières en territoire québécois a été rendu public le 6 mars dernier. Or, trois mois après la parution de cet important rapport, nous ignorons toujours quelles sont les intentions du ministre de la Justice sur les suites qu'il entend donner aux recommandations du rapport Keable.

Ce silence de votre part n'est pas sans nous inquiéter. Nous tenons, par la présente, à vous souligner notre grande préoccupation face aux droits démocratiques sérieusement mis en péril par les pratiques policières de renseignement et de sécurité. Chose certaine, la Ligue des droits et libertés n'a pas l'intention de laisser le rapport Keable aller, comme tant d'autres rapports d'enquête, "dormir sur les tablettes".

Dès à présent, des gestes concrets peuvent et doivent être posés par le ministre de la Justice pour donner suite à ce document.

Poursuites judiciaires

La Commission Keable recommande fortement que des poursuites soient intentées contre les policiers qui ont transgressé le code criminel canadien. Cette recommandation doit recevoir une application immédiate et ne saurait souffrir aucun retard.

En effet, l'inaction du procureur général du Québec contribuerait à renforcer l'opinion populaire largement répandue qu'il existe, chez nous, "deux poids, deux mesures", deux sortes de justice: une pour les citoyens ordinaires, une autre pour les policiers.

Déjà, l'impunité prolongée dont ont joui ces policiers fautifs a eu pour effet d'ancrer dans l'esprit de trop de policiers qu'ils sont "au-dessus" des lois. D'autre part, votre silence sur cette question peut constituer un encouragement tacite aux forces policières à poursuivre leurs pratiques illégitimes et illégales.

Enfin, ces poursuites sont un préalable indispensable à toute discussion en profondeur sur le rôle et les fonctions de la police eu égard aux droits démocratiques des citoyens. Comment, en effet, le gouvernement pourrait-il prétendre amorcer des réformes concernant les opérations policières tout en laissant ces crimes impunis?

L'infiltration policière

Une autre question fondamentale pour toutes les organisations démocratiques a trait à l'infiltration policière au sein des organismes syndicaux, politiques et populaires. A cet égard, nous reprendrons le texte même du rapport Keable afin de souligner l'extrême gravité de ce problème:

"Une source humaine, telle que nous l'avons définie, n'est pas un agent de la paix (un policier au regard de la loi). Or, l'étude des dossiers du SPCUM à laquelle s'est livrée la commission lui a révélé que des agents de la paix — des policiers — se livraient à l'infiltration en poursuivant des objectifs, qui au regard des opérations policières, sont analogues à ceux assignés aux informateurs. Les dossiers du SPCUM font même référence à ces policiers infiltrés par la même cote que celle attribuée à Mme Devault et à M. Séguin (la cote 945). Le caractère particulier de cette infiltration de policiers au sein de divers groupes de gauche, d'organismes syndicaux et de mouvements dissidents est sa durée; des policiers s'infiltrèrent dans un organisme pour plusieurs années et ils y parviennent, à l'occasion, à des postes de décision." (1)

Nous sommes conscients que la question des informateurs de police ne peut être débattue tant que la Cour suprême n'aura pas rendu sa décision dans les procédures entreprises par le policier Bisaillon et le SPCUM contre la Commission Keable et le procureur général du Québec. A ce propos, un jugement favorable de la Cour suprême du Canada confirmant le rejet des présentations du SPCUM par la cour supérieure et la cour d'appel du Québec devrait, selon nous, donner lieu à la réouverture immédiate de l'enquête Keable sur toute la question de l'utilisation par la police de "sources humaines". Le mode de rémunération des informateurs de police: privilèges juridiques, bénéfices financiers, avantages professionnels, gratifications personnelles, devrait faire partie du mandat d'enquête à cause des abus évidents auquel il donne lieu.

Cependant, le problème posé par l'infiltration d'agents de police est d'une autre nature et nécessite une intervention immédiate de votre part. En effet, l'infiltration prolongée de policiers dans des organisations syndicales, politiques et populaires, dont l'existence est reconnue légalement, est tout simplement inacceptable dans une société qui se prétend démocratique.

Le rôle de la police dans une telle

société est "celui d'un service public qui doit assurer au citoyen le libre et paisible exercice des droits que la loi lui reconnaît". (2)

Or, l'exercice du droit d'association, pour ne parler que de celui-là, reconnu par la Charte des droits et libertés du Québec et par le code du travail, suppose le contrôle entier par les membres, des orientations et des actions de l'association en question. Ce contrôle et ce processus démocratiques sont compromis par la présence de policiers "déguisés" en militants. Ceux-ci, après avoir gagné la confiance des membres d'une organisation, sont alors en mesure d'orienter les débats et de les déstabiliser en fonction des intérêts de la police. Ces policiers finissent même par occuper des postes décisionnels!

Il ne fait aucun doute pour la Ligue des droits et libertés que la présence continue de policiers au sein d'organismes ne peut qu'avoir des résultats négatifs pour les droits individuels et collectifs des citoyens. Entre autres, cette infiltration policière jette le discrédit sur ces organisations en rendant suspectes les activités légitimes et légales de ceux qui luttent pour de meilleures conditions de travail et de vie pour la population.

Le silence et l'inaction du ministre de la Justice viennent, par ailleurs, cautionner cette pratique policière injustifiable. Ce n'est pas la première fois que la Ligue des droits et libertés attire votre attention sur cette question. (...)

Sans doute avez-vous cru que nous étions "paranoïaques" au point de voir des policiers partout. Mais voilà que votre propre commission d'enquête confirme ce que nous avons dénoncé tant de fois. C'est pourquoi il est essentiel que vous agissiez maintenant en ordonnant la cessation immédiate de l'infiltration policière que ce soit du SPCUM, de la SQ ou de la GRC. Ces corps policiers devront révéler les noms de tous les policiers qui ont infiltré et qui infiltreront toujours les organismes syndicaux, politiques et populaires. Enfin, cette opération de "nettoyage" devra se mener en collaboration étroite avec les responsables des organisations victimes de cette infiltration policière.

La tenue d'une commission parlementaire

Intenter des poursuites judiciaires contre les policiers fautifs, mettre fin à l'infiltration policière des organisations démocratiques sont pour nous deux conditions préalables à la tenue d'un nécessaire débat public sur les suites à donner au rapport Keable.

Car il est essentiel que des transformations majeures soient apportées dans l'orientation et le fonctionnement des services de sécurité. Leur existence même devra être questionnée. D'autre part, la présence de plusieurs centaines de policiers du service de sécurité de la GRC (apparemment, il y en aurait près de 300 sur le territoire québécois) devra être évaluée.

C'est pourquoi la Ligue des droits et libertés revendique la tenue d'une commission parlementaire sur ce sujet, l'automne prochain. Ceci, afin que tous les citoyens et les groupes intéressés, les corps policiers y compris, fassent connaître et débattent publiquement du rôle de la police dans une société démocratique.

Diverses questions relatives à la pratique passée et actuelle des services de sécurité policiers oeuvrant sur le territoire québécois: pertinence de ces services de sécurité, mandat, effectifs, budgets, méthodes d'enquête et d'intervention, groupes-cibles, contrôle de la légalité des techniques et opérations policières, responsabilité du gouvernement face à la police, doivent être discutés.

Nous exigeons des réponses!

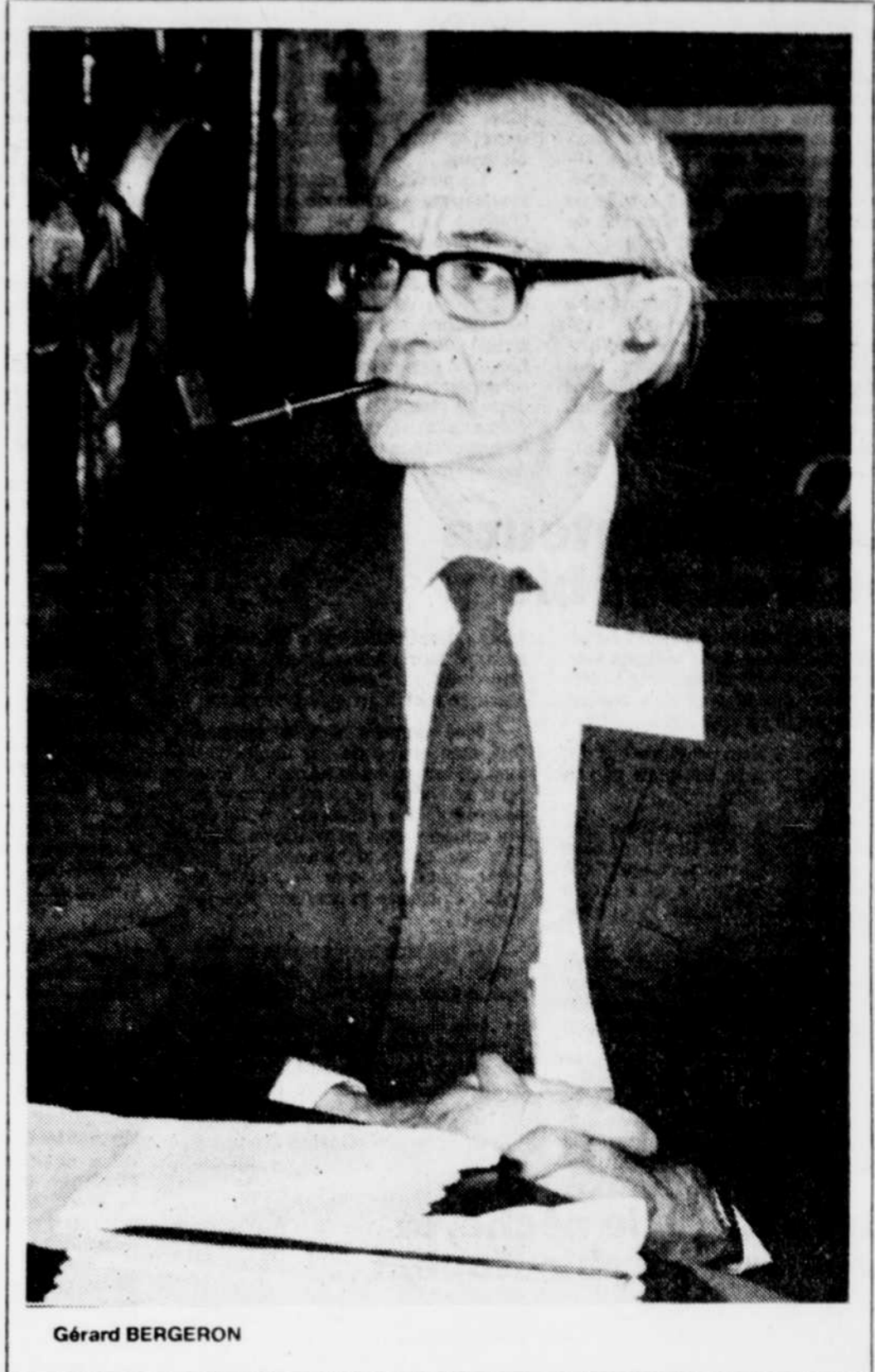
De quel droit les policiers peuvent-ils infiltrer et déstabiliser le mouvement ouvrier? Qui leur a donné ce mandat? Quelle est la position du gouvernement face à cet état de fait? Toutes ces questions appellent des réponses.

En tant que ministre de la Justice et procureur général du Québec, vous êtes, M. Bédard, le premier responsable des forces policières en territoire québécois. Il est, dès lors, de votre devoir de fournir des réponses rapides et satisfaisantes face aux problèmes et revendications élémentaires soulevés par la Ligue des droits et libertés dans cette lettre.

(1) Rapport de la Commission d'enquête sur des opérations policières en territoire québécois, gouvernement du Québec, pages 426-427.

(2) Citation de M. Jacques Beaudoin, directeur de la Sûreté du Québec, revue de la SQ, vol. IX, no 2, février 1979.

La grève qui sévit depuis déjà plusieurs semaines au quotidien Le Devoir menace-t-elle réellement de faire disparaître cette institution vieille de plus de 70 ans? Tout en refusant de pointer du doigt un coupable, le professeur Gérard Bergeron, de l'université Laval, tente de voir comment on peut encore sauver le quotidien de la rue Saint-Sacrement.



Gérard BERGERON

Direction et journalistes Vont-ils tuer Le Devoir?

par Gérard Bergeron

Pour produire un effet de conversation sur la solidité de certaines institutions "bien de chez nous", il m'est déjà arrivé de lancer: "Des institutions comme la maison Dupuis et Frères, la paroisse canadienne-française ou le journal Le Devoir, ce n'est pas tuable..." Je ne suis plus très fier de cette légèreté de langage depuis la faillite du "grand magasin de fest", et voici qu'à Québec l'établissement commercial correspondant, le complexe Paquet-Syndicat, est en train de sombrer; aussi depuis que s'abolissent des conseils de fabrique et que disparaissent les marguilliers avec les paroisses elles-mêmes; enfin depuis la longue grève en cours au Devoir...

S'il reste toujours à l'abri des puissances d'argent et de partis avec la récente nomination d'un directeur, indépendant de l'un et des autres, chaque jour qui vient va peser sur ses chances internes de survie autant que chaque semaine de grève jusqu'à maintenant.

Ce n'est pas à 200 kilomètres de l'entreprise et du lieu des négociations, et bien insuffisamment informé de leur déroulement difficile et discontinu, qu'on pourrait aisément départager, en quadruple colonne, torts et raisons dans les arguments des deux parties. Le pourrait-on que ça ne serait pas, pour l'heure, l'opération la plus pratique. Elle consisterait plutôt à s'appliquer à détecter des interstices pour des compromis mutuellement honorables entre des parties si manifestement dévouées à l'intérêt vital de la maison. Ce qu'on peut voir d'évidence même de très loin, c'est le fond du problème remontant à la surface de négociations si ardues. Il nous semble s'en dégager trois éléments majeurs: un manque de confiance générale, la légitimation en cours d'une nouvelle direction, une nécessité aiguë de modernisation administrative de l'entreprise.

En cette passe difficile, cela peut se dire en plus clair encore: que le syndicat ne semble plus consentir à l'esprit d'une grève qui fut longtemps ajournée à cause de circonstances exceptionnelles, ou encore à ce qui resterait de la tentation de mettre à l'épreuve la solidité du nouveau directeur; que la direction, n'oubliant pas les frustrations accumulées pendant les dites circonstances, accepte de bon gré que le syndicat n'ait pas d'autre arme que la convention collective pour moderniser les structures de fonctionnement de l'institution.

"Chicanes d'intellectuels"

Même pour le public assez sophistiqué du Devoir, ce type de conflit autour du traitement des textes, du comité de l'information et du choix des cadres semble ressortir peu ou prou à des "chicanes d'intellectuels". Pourtant, de plus en plus au Québec, nous observons qu'une certaine agressivité collective, ne s'engageant que peu ou que transitoirement dans des combats contre des pouvoirs politiques et économiques, trouve à s'employer plus naturellement dans des luttes internes à nos propres institutions culturelles: mondes de l'information, de l'enseignement et de la recherche et même certains groupes professionnels particuliers.

La somme d'idéalisme, latent mais réel, des journalistes du Devoir fut, ces dernières années, exacerbé par des frustrations qu'engendraient d'insoutenables délais comme conséquence de l'absence

d'un directeur en un long intérim de trois ans au lieu des trois mois qui eussent bien suffi. Dans de pareilles circonstances, tout nouveau directeur allait se trouver en position peu aisée. A peine installé, il allait se sentir coincé ou testé par d'anciens journalistes qui, à tort ou à raison, gardaient l'impression que la partie patronale voulait, ces dernières années, avoir à l'usure leur dynamisme syndical. C'est alors que s'éleva une lutte pour des pouvoirs de coresponsabilité dans l'entreprise. Aux arguments syndicaux marqués d'une certaine surenchère à la qualité professionnelle selon le nouveau directeur, celui-ci s'efforçait d'autre part de répondre par ses propres arguments pour un fonctionnement praticable et pour l'unicité de la direction.

Dès le départ ce fut la collision entre deux idéalismes institutionnels, ultimement convergents sans doute, mais s'affrontant dès le premier contact sur les voies possibles d'accès. Avec sa trentaine de journalistes et une demi-douzaine de cadres, Le Devoir est plus qu'une "famille", mais ce n'est pas plus qu'une PME de taille restreinte et qui doit rester à visage humain. Dans un circuit aussi court de relations de travail, les rapports interpersonnels sont multiples et quotidiens. Une dialectique générale du plus raisonnable doit pouvoir s'y dégager moins difficilement qu'une lutte sourde de rapports de force dans des décisions d'opération courante et combien bousculées par Sa Majesté de l'Heure de la Tombée!

Ce n'est pas donner dans le préchi-précha que de soutenir que rien de durable ne puisse être acquis sans un retour à un début de confiance mutuelle. Sans cette condition ce qu'une des parties emporte, ce n'est pas l'autre qui le perd, mais l'entreprise même dont l'existence est si précaire. C'est des deux bords qu'on doit évaluer soigneusement la hauteur des crans d'arrêt qu'on se fixe et qu'on intime à l'autre négociateur.

En cette passe difficile, cela peut se dire en plus clair encore: que le syndicat ne semble plus consentir à l'esprit d'une grève qui fut longtemps ajournée à cause de circonstances exceptionnelles, ou encore à ce qui resterait de la tentation de mettre à l'épreuve la solidité du nouveau directeur; que la direction, n'oubliant pas les frustrations accumulées pendant les dites circonstances, accepte de bon gré que le syndicat n'ait pas d'autre arme que la convention collective pour moderniser les structures de fonctionnement de l'institution.

Si Le Devoir fut régi par une structure si clairement autocratique, c'était pour assurer sa sécurité envers les puissances extérieures, financières et politiques. Il survit encore grâce à cette protection statutaire qui l'a rendu inaliénable. Son indépendance est toujours celle de son directeur. Mais, au-delà de l'investiture qui lui est faite, chaque nouveau directeur doit fonder sa propre légitimation interne. Pour y arriver il ne fut pas accordé beaucoup de temps à l'actuel directeur. Il est au centre d'une rosace de

responsabilités de fonctionnement qu'il doit assumer toutes en leur principe de responsabilité ultime.

Au-delà du cercle "maison", il ne faudrait pas oublier les lecteurs-clients que l'absence du produit met, pour l'heure, à dure épreuve de leur fidélité, toute proverbiale soit-elle. Le Devoir mourra lorsque ses clients inconditionnels se seront conciliés avec l'idée de pouvoir s'en passer. Il n'y a pas de partie forte, ni patronale ni syndicale, dans cette affaire. La seule "force" c'est l'incompatibilité prolongée entre les deux parties qui pourrait tuer l'entreprise. Ce serait d'autant plus ironique que personne au Devoir n'est animé d'un instinct suicidaire, ni n'y poursuit l'absurdité comme objectif professionnel.

Plus qu'un journal

On fera l'économie d'un développement sur la spécificité du Devoir qui tiendrait en cette proposition: ce n'est pas un grand journal, mais c'est plus qu'un journal; et ce "plus" est toujours indispensable au milieu. La seule allégeance défendable absolument est à l'entreprise et non au niveau professionnel d'appartenance, patronale ou syndical. On perçoit ici deux positions maladroitement protectrices de la direction et des journalistes. Tandis que la direction a procédé à un doublement des cadres de rédacteurs en chef adjoints, de directeurs de l'information, le syndicat a tendance à proposer l'intervention de tiers-arbitres en diverses hypothèses de griefs et de litiges, à commencer par la situation créée par le présent conflit.

On observera d'abord, au sujet de ce que le syndicat appelait une "prolifération des cadres", que l'exactitude des termes, sinon la précision des fonctions, n'y trouvait pas son compte. Etre "en chef" de quelque chose, c'est aussi être "en seul". Imagine-t-on un état-major avec trois généraux en chef adjoints? On peut être adjoint à..., assistant de..., co-directeur avec... Une pareille confusion de langage serait au moins le symptôme d'une imprécision des fonctions et d'une ligne hiérarchique plutôt brouillée. D'autre part, le recours institutionnalisé et fréquent à des arbitres extérieurs serait, pour toute entreprise, un aveu officiel d'impuissance à régler ses problèmes normaux de fonctionnement interne. L'arbitrage extérieur ne devrait être, de sa nature, qu'un recours extrême, ad hoc ou provisoire, pour une situation aiguë de détérioration ne devant plus se reproduire.

Un instinct de conservation doit interdire d'abuser du degré de résistance des institutions surtout quand elles manifestent une "fatigue" structurelle aussi compréhensible qu'évidente. Si Le Devoir est tuable ça ne peut être que de l'intérieur.

Je crois qu'"Ils" ne vont pas tuer Le Devoir. Qui "Ils"? Si je le savais, cet article aurait été plus court. On ne le saurait qu'une fois que Le Devoir serait mort. Il serait trop tard pour pointer les plus grandes responsabilités.

Qu'advient-il de la caserne des pompiers de St-Sacrement?

Depuis plus d'un an, la ville de Québec effectue une étude sur la planification du Service des incendies. Nous croyons que l'enjeu réel de cette étude est la fermeture des petites casernes de quartier, mais comme toujours, il est bien difficile malgré des tentatives répétées de connaître le cheminement des dossiers à la ville de Québec. Pourtant, les citoyens de St-Sacrement se disent qu'il n'y a pas de fumée sans feu et que leur caserne est menacée.

Ainsi, au début de l'année, une pétition signée par les représentants d'une vingtaine d'institutions de St-Sacrement dénonçant la fermeture éventuelle de la caserne de la rue Marie-Rollet. Les responsables d'hôpitaux, de communautés religieuses et d'organismes de loisirs ne voient pas

d'un bon œil qu'on éloigne de leurs édifices bondés de personnes un service aussi essentiel que celui des pompiers. Les résidents de St-Sacrement ne prennent pas non plus les idées de fermeture qui trottent dans la tête de leurs élus municipaux.

Ils ne sont pas rassurés par la manœuvre actuelle de la ville de Québec qui semble vouloir démontrer à petit feu que la caserne de St-Sacrement n'est pas essentielle puisqu'elle la ferme pour la période de l'été. Pourtant, les institutions poursuivent leurs activités durant l'été et le feu ne consulte pas un calendrier avant de se déclarer. De plus, les incendies dans les résidences privées risquent d'être découverts plus tard puisque la surveillance y est réduite du fait des départs pour les vacances.

Enfin, à quoi joue-t-on à la ville de Québec? Même si on démontre sur une période de deux ans qu'il n'y a pas eu d'incendie majeur qui aurait pu être évité par une intervention plus rapide, qui croira qu'il ne risque pas de s'en produire un prochainement?

Messieurs les élus, dites-vous bien qu'à St-Sacrement, on attend de pied ferme vos conclusions sur la fermeture de notre caserne.

Daniel Monnier
Président de la Ligue des citoyens de St-Sacrement

Une solution pour le stationnement devant sa porte

Monsieur Jean Pelletier
Maire de Québec

Nous, citoyens de Québec, vivons dans une ville où un des actes "criminels" le plus répéhensible consiste à stationner sa voiture devant sa maison feux de position en fonctionnement, le temps de monter trois ou quatre sacs d'épicerie.

Nous sommes des parias de la pire espèce, des imbéciles de payeur de taxes qui ont eu la malencontreuse idée d'établir domicile dans une des nombreuses rues de la ville de Québec où pour une raison obscure, il est défendu de stationner devant sa demeure et dont le stationnement loué peut être situé à une ou deux rues plus loin.

Nous sommes alors la proie idéale pour un de ces valeureux et omniprésents agents de l'escouade des "colleux de ticket", et qui lors d'une tentative d'argumentation peut vous dire: "La prochaine fois, stationne ton auto sur le trente minutes c'est mieux que de poigner une contravention". C'est très logique et pratique surtout lorsque le "trente minutes" est à environ 200 pieds de votre résidence, que vous demeurez au 4^e étage et qu'il n'y a pas par surcroît d'espace de stationnement disponible.

Serait-il possible, monsieur le Maire, pour nous ces imbéciles de payeurs de taxes, qui demeurons dans ces nombreuses petites rues sans stationnement ou avec stationnement limité, de trouver une solution afin de nous identifier comme résident de la rue.

Ce pourrait être une carte d'identification émise par la municipalité, détaillant le véhicule, le citoyen et la rue. Elle pourrait être émise sur demande et le citoyen la placerait en vue au pare-brise du véhicule, ce qui lui permettrait de jouir d'un privilège de stationnement de quelques minutes devant sa résidence lorsque le stationnement est prohibé, mais non dangereux ou alors profiter d'une période de stationnement illimitée dans les zones de stationnement limité.

Cette solution serait sans doute moins payante pour la ville, mais plus pratique pour les citoyens. Je ne suis pas le seul à subir de tels désagréments même si la majorité semble silencieuse.

En terminant, monsieur le Maire, permettez-moi de vous dire que vos citoyens ont de la mémoire et que la fonction de maire n'est pas permanente.

Jean Potvin
Québec (Qué.)

Une mère implore Ottawa de ne pas la déporter

Monsieur Lloyd Axworthy
Ministre de l'Emploi et Immigration
et ministre responsable de la Situation de la femme
Ottawa (Ontario)

Je prends aujourd'hui la grave décision de vous adresser une lettre ouverte par l'intermédiaire du journal LE SOLEIL, parce que vous êtes sans nul doute le dernier recours pour m'aider à sauver la vie de ma petite fille âgée de 5 ans et demi, et permettre que ne soit pas détruite la nouvelle famille que j'ai reconstruite dans ce pays.

Je me suis exilée de France le 8 août 1979, pour protéger nos deux vies et pour fuir les persécutions d'un ex-mari d'origine espagnole, qui a déjà séquestré mon enfant, en la traumatisant profondément, et, d'autre part, pour ne pas subir les persécutions de la justice française qui m'a refusé toute assistance en laissant au soi-disant "père" le droit d'enlever mon enfant en Espagne.

Je ne m'étendrai pas davantage sur le danger que court un jeune enfant lorsqu'il est séquestré en Espagne, car je sais par un père canadien, qui a vécu le même drame ces dernières années, qu'il suffit de poser la question à un agent du ministère des Affaires extérieures à Ottawa pour avoir la réponse suivante: "Il n'y a plus rien à faire..."

Pour vous résumer clairement le drame que nous vivons ma fille et moi-même, ainsi que mon fiancé, canadien de naissance, ce dernier ne demandant d'ailleurs qu'une seule chose: m'épouser en toute liberté et protéger la famille unie que nous formons, je vous adresse cet appel d'espoir et je demande votre aide par l'intermédiaire de la position que vous confère votre qualité de ministre de l'Immigration et, en parallèle, de ministre responsable de la Situation de la femme.

C'est donc en tant que réfugiée et ensuite comme femme et mère que je vous demande de m'aider à faire valoir mes droits, puis-

que si je suis venue ici, c'est pour obtenir la justice et la protection pour mon enfant et moi-même, que l'on m'a refusées dans mon propre pays. C'est d'ailleurs, je pense, la définition exacte d'une réfugiée: "Qui a quitté son pays pour éviter les persécutions ou pour se soustraire à une condamnation" (Larousse).

Et l'on me condamne en France, à la prison, pour le crime d'être une mère responsable et trop consciente du danger que court son enfant, à cause d'un homme déséquilibré, violent et alcoolique, mais à qui l'on donne raison simplement parce qu'il est militaire, semble-t-il.

Avant d'en arriver à vous écrire, j'ai bien sûr tenté de recevoir l'aide et la compréhension des bureaux d'immigration fédérale de ma ville de résidence, Québec.

Mais, à ma plus grande tristesse, on n'a jamais voulu considérer mon cas comme humanitaire. Mes demandes faites pour être immigrante reçue ont toujours été refusées, et vendredi 22 mai 1981, on m'a encore refusé un simple visa touristique d'un mois qui m'aurait donné la possibilité d'épouser mon fiancé canadien.

Je suis maintenant à l'extrême limite de la souffrance morale et de l'angoisse, mon visa de travail temporaire prenant fin le 31 mai 1981, dans sept (7) jours, et je ne peux me résigner à accepter sans rien dire ou rien faire, que l'on nous expulse, ma fille et moi comme des criminelles, alors que nous aimons ce pays et désirons y demeurer.

Je n'accepte plus que notre cas soit traité comme un cas de routine, c'est-à-dire avec indifférence. Notre cas dépasse la routine. Il se situe dans le domaine de la dignité de l'homme et de la femme.

C'est pourquoi je m'en remets à votre bienveillance pour qu'il soit pris en considération de façon humanitaire, même si mon enfant et moi-même ne faisons pas partie d'une collectivité en péril, comme

par exemple, les réfugiés vietnamiens.

En conclusion, je vous demande, Monsieur le ministre, de nous prêter votre haute aide et bienveillance, et de façon concrète, en nous accordant ou bien une extension de visa, qui expire le 31 mai 1981, ou un permis (de ministre) afin que mon dossier soit révisé et que mon fiancé puisse m'épouser et me parrainer.

Car, si je retourne en France avec ma petite fille Audrey, ce serait notre perte, et il ne nous resterait plus aucune raison de vivre l'une sans l'autre.

Alors que tout ce que je désire est de pouvoir vivre librement en tant qu'épouse et mère, dans ce pays que j'ai choisi et auquel je me suis attachée et où je pourrai construire l'avenir de ma famille, auquel je contribuerai par mon travail.

En attendant votre réponse, étant donné l'urgence de notre situation (je vous rappelle que mon visa expire le 31 mai), je vous remercie par avance de tout ce qu'il vous sera possible de faire en notre faveur.

Mme Fabienne Fraiche



M. AXWORTHY

Les législateurs se traitent bien

Nos législateurs parlent beaucoup ces temps-ci de budgets (enseignement, hôpitaux, etc.). Remarque que je n'ai rien contre, même que je les approuve.

Mais il y a un proverbe qui dit: "Faites ce que je dis, mais pas ce que je fais".

Ce que je conteste c'est non pas le salaire de nos élus, mais bien le système d'assurance-chômage qu'ils se sont donné, c'est à croire qu'ils peuvent le mettre même sur leur testament.

Toute la population sait qu'un député qui abandonne la politique après quatre ans reçoit 45 pour 100 de son salaire et après cinq ans c'est 60 pour 100 qu'il reçoit.

Si vous leur demandez pourquoi, ils vous répondront qu'après ces années dans la politique on doit refaire sa vie professionnelle (la plupart ont des congés sans solde.

Mais quand cette vie a été refaite ou que leur ancien emploi repris, pourquoi s'octroient-ils une assistance sociale jusqu'à leur mort?

Moi comme simple citoyen (qui suis obligé de me conformer aux coupures budgétaires) si à la fin d'une année passée à chômer je ne me suis pas trouvé un emploi on me coupera mes prestations. Faut dire que celles-ci viennent du fédéral, peut-être que si c'était le provincial elles pourraient être illimitées.

Je poserais ma question en me servant d'une phrase de M. Parizeau dans son dernier budget.

Messieurs les législateurs, quand allez-vous ôter vos bretelles pour faire comme le simple citoyen c'est-à-dire vous mettre une ceinture?

Gaétan Tremblay
Moisie

Le Festival de pêche, le crédit va à Kabir-Koubat

Monsieur Claude Masson
Objet: Festival de pêche en ville 1981

Lors de la parution de votre journal du mardi 19 mai 1981, une photo apparaissait en page couverture. Titre "Ça mordait sur la St-Charles" et suivi du paragraphe suivant:

"Plus de 75,000 amateurs de pêche ont participé au Festival de pêche en ville 1981, organisé par un groupe d'hommes d'affaires de Loretteville. M. André Boucher, l'organisateur du festival qui a pris fin hier, s'est dit d'avis que 75 pour 100 des 15,000 truites arc-en-ciel que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a jetées dans la rivière au cours des cinq jours du festival devraient être capturées avant la fin de la saison.

Je voudrais ici y apporter des corrections au nom de tous ceux et celles qui ont travaillé à l'organisation de ce festival.

1— Le festival de pêche en ville est une activité de la Société Kabir Koubat.

2— Monsieur Boucher est Président du Festival.

3— Les 15 000 truites arc-en-

ciel ont été payées à même le budget du festival.

Vous comprendrez qu'une équipe qui a travaillé plusieurs mois pour planifier cette activité mérite le crédit de cette réalisation.

Nous comprenons qu'une erreur puisse se glisser, mais en tant que Président de la Société Kabir Koubat, je me devais au nom de tous ceux qui ont travaillé de vous transmettre les corrections ci-haut mentionnées.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Eugène Clément
Président
Société Kabir Koubat
Loretteville

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est. Québec, G1K 7J6

Le béton a tué le quartier St-Roch

Quelle nouvelle encourageante parue dans LE SOLEIL du 20 mai 1981, à l'effet que M. Michel Doyle vise le sauvetage des magasins Paquet-Syndicat Ltée. C'est un mandat que lui confie la Banque Nationale et la Fédération des caisses d'épargne économique.

Le 21 février 1973, LE SOLEIL publiait une nouvelle ayant pour titre "En détruisant nos maisons, c'est nous que vous détruisez". C'était le compte rendu de la réunion d'une soixantaine de citoyens de Saint-Roch, où la discussion portait sur le projet de construction d'une autoroute.

L'autoroute Dufferin-Montmorency, tout le monde le sait, a dépeuplé quatre paroisses: Saint-Roch (N.-D.-de-la-Paroisse), Saint-Jean-Baptiste, Saint-Vincent-de-Paul et Saint-Charles de Limoilou. L'église N.-D.-de-la-Paroisse fut fermée et finalement vendue.

Les prévisions de l'assemblée des citoyens de Saint-Roch se sont avérées justes. Les démolitions de maisons se sont produites et leurs occupants, pour la plupart, ont dû déménager vers la périphérie. C'était donc une clientèle à jamais perdue pour les magasins de Saint-Roch, en plus de la clien-

Sans doute que ce n'était pas une clientèle de gens fortunés. Néanmoins, graduellement, l'on a vu des magasins du quartier Saint-Roch déménager leurs établissements. Les magasins Paquet et Syndicat ont survécu grâce à des succursales dans la périphérie.

Le sauvetage espéré par M. Doyle est de trouver un nouveau souffle à ces deux magasins dont on connaît la fusion. Serait-ce le dernier souffle avant la faillite? Les actionnaires seraient les premiers perdants et espèrent une restructuration.

Les "propulseurs" de l'autoroute Dufferin-Montmorency n'ont pas écouté la voix des citoyens de Saint-Roch en 1973. Ils n'ont écouté que la voix du béton, enlaissant des quartiers, démolissant des maisons, chassant une clientèle des magasins Paquet et Syndicat du centre ville de Québec.

L'irréparable est fait. Québec est devenue une ville passoire. Les automobilistes sont satisfaits; ils passent au-dessus du centre ville sans s'y arrêter. C'est une autre clientèle perdue pour les magasins de Saint-Roch, en plus de la clien-

tèle des paroisses ci-haut mentionnées.

Aussi longtemps que le béton primera sur l'être humain, comme l'ont prévu les citoyens de Saint-Roch en 1973, il ne faut pas s'attendre à d'autres résultats que l'exemple actuel des magasins Paquet-Syndicat Ltée. Certains autres exemples pourraient être cités.

Maurice Dussault
Québec

Des victimes: les arbres

Monsieur le maire,

La présente fait suite à la destruction injustifiable et injustifiée des arbres au coin de la rue Bougainville et du chemin Sainte-Foy.

Tout ce que je peux souhaiter suite à cet abus est qu'un jour, l'hôtel de ville de Québec soit au service des citoyens en premier lieu plutôt que des promoteurs et spéculateurs. L'abattage de ces bouleaux et bouleaux me révolte.

Bien à vous

Jean Ouellette
Québec

SUPER-VENTE PRINTEMPS-ETE 1981 GODBOUT CLAUDE-R. ENR.

2750, chemin Ste-Foy, Plaza Laval (sous-sol)

BOUTIQUE POUR DAMES
Tél.: 658-9670

VETEMENTS ESCOMPTE

BOUTIQUE POUR HOMMES
Tél.: 651-3330

GROS
ET
DETAIL

ROBES, PANTALONS,
JUPES, BLOUSES ET
BARBOTEUSES

Marques réputées: Jacques L. Nils.

Rég. \$20 à \$60
PRIX ESCOMPTE
\$10 à \$30

GILETS
T-SHIRTS

Coton ouaté

PRIX
ESCOMPTE \$5
\$10 - \$15

JEANS

Jeans "Nils" \$25
Jeans "Daniel
Laurent"
(unisexes)
extensibles ou non \$20

SUPER-SPECIAUX

DAMES

SALOPETTES

Attaches aux chevilles, bretelles
croisées au dos
Rég. \$55

PRIX ESCOMPTE

\$35

HOMMES

HABITS 3 pièces

100% laine
Rég. \$200

PRIX ESCOMPTE

\$80

SUR PRESENTATION DE CETTE ANNONCE
GRATUIT avec tout achat de \$20, une paire de bas-culottes.

OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC 1981

Émission datée du 1^{er} juin 1981, échéant le 1^{er} juin 1996.

15 1/2%

LA PREMIÈRE
ANNÉE

15 1/2% la première année et un minimum de 10 1/2% annuellement
les années subséquentes.

Hâtez-vous! Vous n'avez que quelques jours pour en acheter.

...le temps c'est de l'argent.

Gouvernement du Québec
Ministère des Finances

Les Lions envahissent Québec



pierre champagne

de 9h. à 11h. le matin
Téléphone: 647-3434

Les membres des clubs Lions du Québec, de l'Ontario et du Labrador tiendront, en fin de semaine, plus précisément du 29 mai au 2 juin, dans la Vieille Capitale, leur 61e Congrès de district multiple A. On estime à 6.000 personnes la participation à cette ma-

nifestation ce qui en fait le congrès le plus important à s'être tenu, à Québec... depuis le début de la colonie.

Les congressistes sont membres de 650 clubs Lions du district multiple A lequel regroupe quelque 25.000 membres. Il y aura cependant plus de Lions que de Lionnes dans la ville. Bien que tous les Lions et leurs épouses peuvent participer à ce congrès annuel, en général seulement les délégués votants des clubs y assistent.

Le dernier congrès du genre à s'être tenu à Québec avait regroupé, en 1976, plus de 5.000 Lions du district multiple A. Il était sous la présidence de M. Gilles Jobidon, chroniqueur judiciaire à Radio-Canada.

M. Jobidon devait, par la suite, être nommé gouverneur des clubs Lions de la grande région de Québec (district A-10).

La participation à ce congrès est défrayée par les Lions eux-mêmes ou par les clubs qui ont constitué des fonds à cet effet au cours de la dernière année, notamment à l'aide d'amendes imposées aux membres lors de leurs différentes activités. Il est important de préciser que l'argent recueilli dans le public par les clubs Lions au cours de l'année ne peut pas et ne doit pas servir à défrayer la participation à ce congrès.



Quand on dit que les Lions envahissent Québec, il s'agit, bien sûr, des membres des clubs Lions...



PLANCHE A VOILE

Prix à partir de **\$984⁸⁸**

Crit - Surfsailer - AMF

PRIX SPECIAUX POUR GROUPES

687, boul. Pierre-Bertrand sud — Tél.: 683-2395

massicotte sports

Les hôtels ont reçu 2,000 confirmations

Mardi midi, 1.794 chambres "en occupation double" comme ils disent dans le vocabulaire d'hôtellerie, avaient été confirmées par le comité de logement du congrès des Lions dans les hôtels de la région. Deux mille chambres en "occupation double" ça veut dire 4.000 personnes, sans compter tous les délégués de la région immédiate de Québec qui, eux, n'ont pas besoin de chambre dans un hôtel de la capitale pour s'héberger. D'ici la fin de la semaine, d'autres congressistes devraient confirmer leur présence puisque ce 61e congrès du district multiple A ne débute officiellement que samedi, à 9h30, au Centre municipal des congrès.

Si ce congrès risque d'être le plus gros à ne s'être jamais tenu à Québec, il n'est pas le plus important à s'être tenu au Québec. En effet, c'est à Montréal que devait se

tenir le plus important congrès du Québec, en juin 1979, et c'est encore les Lions qui étaient à la base de la manifestation. Cette année-là, le congrès international des clubs Lions avait attiré dans la métropole 50.000 congressistes venant du monde entier. C'est de beaucoup supérieur aux 6.000 congressistes du district multiple A.

Par ailleurs, puisque l'on parle de grosses attractions, mentionnons, à titre de comparaison seulement, que l'Exposition universelle de Montréal avait attiré, en 1967, 52 millions de visiteurs dans la métropole.

Mais revenons à un plus petit troupeau et voyons comment on peut loger, à Québec, 6.000 congressistes, sachant que, règle générale, ils sont deux par chambre. Il y a assez de chambres à Québec pour tout le monde, soyez rassurés.

Pour loger tous les congressistes, le comité de logement du congrès avait réservé:

- 400 des 570 chambres du Hilton;
- 200 des 413 chambres du Concord;
- 200 des 523 chambres du Château;
- 250 des 379 chambres de l'Auberge centre ville;
- 200 des 318 chambres de l'Auberge Sainte-Foy;
- 250 des 349 chambres du Holiday Inn Sainte-Foy;
- 130 des 231 chambres du Holiday Inn centre ville;
- 60 des 100 chambres du Ramada Inn;
- 100 des 204 chambres du Quality Inn;
- 70 des 96 chambres de l'Aristocrate;
- 70 des 129 chambres du motel Universel;
- 60 chambres au Wandlyn;
- 80 des 150 chaires du motel Habitation.

Faites le compte, multipliez par deux (parce qu'on loge deux personnes par chambre) et ajoutez à cela toutes les autres chambres de tous les motels de la région. Vous verrez qu'il n'est pas trop difficile, finalement, de bien loger 6.000 congressistes dans la région de Québec.

Grande fête populaire pour le Bluenose

Toute la population de la région de Québec est invitée, ce soir, par la Société du vieux port, à participer à une grande fête populaire soulignant le passage du Bluenose II dans la région de Québec.

La fête se déroulera au quai no 5, dans le bassin Louise, juste à côté du pont-levis contrôlant l'accès du port. La bière ne sera vendue que \$0,50 la bouteille et la danse débutera à 20h lorsque le fameux musicien Serge Lortie donnera la mesure à son orchestre Dixieland.

Pour la bouffe, vous devrez cependant vous contenter de votre lunch ou des innombrables cantines mobiles qui se feront un devoir d'être sur place. Ceux qui répondront à cette invitation pourront boire, danser et chanter toute la soirée. Ils pourront même visiter le Bluenose, le pont du Bluenose, si le cœur leur en dit.

Si le temps ne le permet pas, le "beer party" de la Société du vieux port sera remis au lendemain soir, après souper.

On semble s'être donné le mot pour inviter les journalistes

Tout le monde ou presque s'est donné le mot pour inviter les journalistes demain. Je ne sais pas très bien comment je vais m'en tirer mais voici l'horaire:

A 9h, "la direction des magasins Sears est heureuse de vous inviter à l'inauguration de son magasin de Place Fleur de Lys qui a été complètement rénové..."

A 11h, "M. Patrice Harrason, président du Festival de la crevette, est heureux de vous convier à une séance d'information qui se tiendra à la Maison des vins..."

A midi, "vous êtes cordialement invité à une conférence de presse à la brasserie O'Keefe pour le dévoilement de la programmation du premier Festival de la côtelette de porc de Saint-Henri..."

Entre midi et 21h, trois courtisanes, Alberte Couture (la bien nommée), Hélène Caron et Line Trépanier nous invitent "à la grande journée d'ouverture de l'Idée à coudre, au 1074 rue Cartier. Nous y avons créé, disent-elles, une collection de vêtements simples, attrayants et confortables..."

A 17h, "M. Jean Léveillé serait très honoré de votre présence à un "5 à 7" qui aura lieu aux nouveaux locaux de Publicima Québec, au 57 rue Mane-de-l'Incarnation..."

Au moment d'écrire ces lignes je n'ai pas encore dépouillé mon courrier d'aujourd'hui dans lequel il pourrait bien se trouver d'autres invitations pour demain. Sans compter qu'il faut aussi prendre le temps de l'écrire cette chronique.

AVEC LE MARATHON SENSAS DE TOYOTA

commence aujourd'hui!

Pendant le Marathon sensas, les Toyota se vendent si vite que nous avons décidé de résister au temps. Ainsi, vous aurez plus de temps pour faire une affaire sur la marque des voitures et camions importés la plus vendue au pays.

Plus d'heures pour faire votre choix!

Nous restons ouverts tous les jours jusqu'à minuit, pour vous donner une meilleure chance de profiter du Marathon sensas de Toyota.

La Tercel à traction avant. L'élégante Celica. La luxueuse Cressida. L'économique Corolla. La voiture qui se vend le plus au monde. La nouvelle Starlet, celle qui

fait le meilleur kilométrage essence au Canada. Nos solides 4 roues motrices et nos pickup qui ménagent l'essence. Et plus encore!

Le plus grand choix, c'est maintenant!

Passer dès aujourd'hui, pendant que le choix est le plus vaste.

Le Marathon sensas commence aujourd'hui.

OH, CA C'EST SENSAS!

TOYOTA

CHEZ LES CONCESSIONNAIRES TOYOTA PARTICIPANTS.

<p>Ville Vanier (Québec) Capitale Toyota (Québec) inc. 346, boul. Hamel Ville Vanier Québec, Québec 681-7786</p>	<p>Orsainville Charlesbourg Automobiles Ltée 6070, boul. du Jardin Orsainville, Québec 623-9843</p>	<p>Ste-Foy Ste-Foy Toyota Inc 2777, boul. Versant Nord Ste-Foy, Québec 658-1340</p>
<p>Lévis Métivier Auto Inc. 160, route Kennedy Lévis, Québec 837-4701</p>	<p>St-Raymond Futuroto Inc. 279, rue St-Jacques St-Raymond, Québec 337-6745</p>	<p>St-Pascal Robert Auto Enrg. 538, boul. Hébert St-Pascal, Québec 492-2149</p>

COOP

ÉPICERIE



Sauce à sandwichs chauds
Esta

bte 14 oz

.33

Café moulu régulier
Maxwell House

sac 1 lb

2.38

Papiers de toilette
Lady Scott

couleurs assorties

pqt 4 rlx

1.29

Papiers-mouchoirs
Royale

couleurs assorties

bte 100 f

.68

Café instantané
Taster's Choice

régulier ou décaféiné

bocal 8 oz

5.69

Huile de maïs
Mazola

bout 1 L

1.89

Cristaux Hawaiian
punch

saveurs assorties

bte 590 g

2.29

Magarine molle
Monarch

cont 2 lb

1.59

Maïs en grains
de choix
Idéal

bte 19 oz

.52

Ananas tranchés dans jus naturel
Del Monte bte 8 oz **.43**
Crème de champignons
Campbell bte 10 oz **.41**
Lait instantané en poudre Crino
bte 1.5 kg **5.39**
Tartinade Grenache
caramel, fudge ou sucre
bocal 907 g **1.89**
Réglistes Best Brand
sac 250 g **.85**

Pâtes alimentaires
Gattuso spaghetti ou macaroni coupe cello 1 kg **1.19**
Riz frit Dainty bte pilaf, espagnol, poulet, 350 g boeuf ou chinois bte 12 oz **.68**
Biscuits Montmagny gelée éponge cello 400 g tartes aux cerises 350 g **1.33**
Biscuits Lido boule de neige, boule de coco ou sac guimauves assorties 350 g **1.09**
Substitut de sel Adolph bte 96 g **1.15**

Margarine dure
Miracle (1 4 lb) carton 907 g **2.19**
Pois et carottes de choix
Idéal bte 19 oz **.54**
Cordial de poulet
Bovril bout 250 mL **2.19**
Tablettes granola
Northern Gold saveurs assorties bte 275 g **1.29**
Assouplisseur liquide pour tissus
La Parisienne cont 3 6 L **1.89**

Savon en poudre pour lave-vaisselle
Calgonite bte 1 8 kg **3.59**
Assiettes plastifiées
Dixie (9 pouces) cello 24 s **1.69**
Briquettes de charbon de bois
Kingsford sac 10 lb **2.79**
Purificateur d'air
Air Care solide parfums assortis cont 200 g **.87**
Nourriture pour chats
Pamper saveurs assorties bte 6.5 oz **.33**

Bavettes pour cuisinière en aluminium Siproatic
petites 6's
grandes 4's
chacune **.59**
Produit surgelé
Pâte à pâtés impériaux
Wong Wing cello 1 lb **.99**

*Disponible en magasin ou sur commande

PRODUITS COOP

Macédoine de choix
Coop bte 10 oz **.28**
Jus de pommes
Coop pur non sucre bte 48 oz **.87**
Pains Coop
Hamburgers ou Hot Dogs cello 12 s **.79**
Farine tout usage
Coop sac 3 5 kg **2.39**
Fromage Coop
tranche individuellement cello 500 g **2.29**
Sacs à ordures
Coop pour l'intérieur (20 x 22) cello 12 s **.49**
Shampooing pour cheveux
Coop assortis bout 500 mL **1.55**

SANTÉ-BEAUTÉ

Crème épilatoire
Neet rose ou citron bout 100 mL **1.55**
Poudre pour bébés
Johnson cont 400 g **2.39**
Huile pour bébés
Johnson bout 250 mL **2.59**
Pains de savon pour bébés
Johnson pqt 3 pains **1.29**
Tampons sanitaires
Tampax minces réguliers
super ou super plus bte 40 s **2.98**
Dentifrice
Pepsodent tube 100 mL **1.29**

COOP, C'est Où On Pense !

Les photos dans cette annonce ne servent qu'à identifier les marques de commerce des produits annoncés. Le texte prévaut en toutes occasions. En vigueur du 27 au 30 mai 1981. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

cooprix

VOTRE MENU ÉQUILIBRÉ :

DÉJEUNER

Jus de pomme
Oeuf à la coque
Muffin au son* — margarine ou beurre
Thé — café — lait

DÎNER

Crème de légumes
Croque-monsieur
Salade aux concombres
Renversé à l'ananas
Thé — café — lait

SOUPER

1/2 avocat — vinaigrette
Cuisses de poulet rôti
Maïs sur épis
Riz à l'échalote
Crème au chocolat
Thé — café — lait

* Recette de « MUFFINS AU SON » disponible dans toutes les coopératives participantes.

COMMENT RÉUSSIR DES MUFFINS ?

CRITÈRES DE QUALITÉ D'UN MUFFIN :

très léger, texture assez grossière mais uniforme ; la croûte est dorée et légèrement ondulée.

Pour réussir des muffins, il faut mélanger la pâte juste assez c'est-à-dire jusqu'à ce que les ingrédients secs soient humectés.

Une pâte trop mélangée produira des muffins plats, durs, pâteux, habituellement avec un pic sur le dessus et des tunnels à l'intérieur.

Les muffins doivent être cuits assez rapidement dans un four à 400-450°F (200 à 210°C).

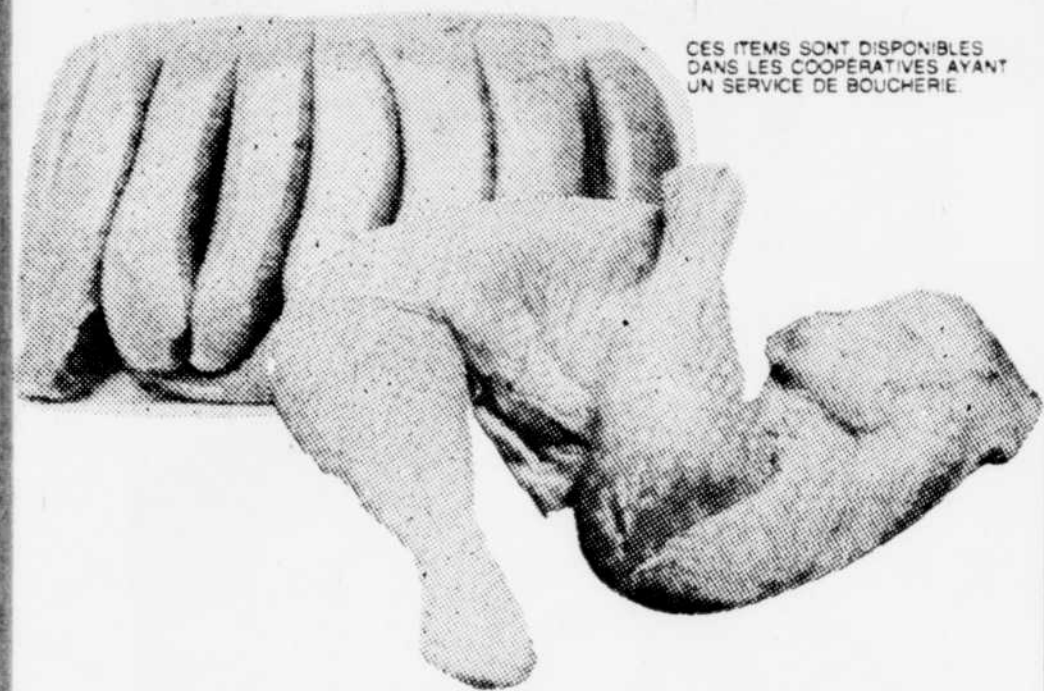
c'est
où
on
pense

(1)(2)

- ○ fruits et légumes
- □ pain et céréales
- ▲ △ viande et substituts
- ○ lait et produits laitiers

(1) une grande valeur nutritive
(2) une certaine valeur nutritive
(3) aucune forme veut dire des aliments qui ont peu ou pas de valeur nutritive

VIANDES



CES ITEMS SONT DISPONIBLES DANS LES COOPÉRATIVES AYANT UN SERVICE DE BOUCHERIE.

Cuisses de poulet fraîches

avec dos

lb **.89**

Saucisses porc et boeuf Coop

fraîches ou produit décongelé

lb **1.49**

Viandes tranchées Hygrade

simili poulet, bologne pain olive

pqt 175 g **.97**

Jambon cuit Hygrade

tranché sur demande

lb **2.39**

Pastrami noix de ronde Hygrade

tranché sur demande

lb **3.59**

Pâtés La Belle Fermière

surgelés assortis

bte 175 g **.89**

Bacon Legrade

empaqueté à vide

pqt 500 g **1.67**

Pain de simili poulet Legrade

tranché sur demande

lb **1.59**

Saucisses fumées Maple Leaf

régulières ou tout boeuf

pqt 16 oz **1.48**

Saucisson de bologne Maple Leaf

tranché sur demande

lb **1.13**

FRUITS ET LÉGUMES



Laitue pommée

Produit des États-Unis gr: 24 Canada no 1

chacune

.59

Pommes Granny Smith

Produit Importé gr: 125 Canada de fantaisie

lb

.69

Concombre

(sans pépin) Produit de l'Ontario Canada no 1

chacun **.69**

Poire d'avocat

(avocados) Produit des États-Unis gr: 36

chacune **.49**

Maïs sur épis

Produit de la Floride Canada no 1

cello de 5 **1.19**

Echalotes

Produit des États-Unis

pqt **.21**

Tomates Rouges

Produit de Floride Canada no 1

lb **.49**

cooprix

- 845 Route Marie-Victorin, St-Nicolas
- 7370 3^e Avenue O., Charlesbourg
- 912 Commerciale, St-Jean Chrysostome

- 250 Rue St-Louis, Loretteville
- 7010 du Jardin, Orsainville
- 3355 De La Pérade, Ste-Foy
- Place Tanguay, Lévis
- Place Doneuil, Donnacona

coop

- 50 Rue Principale, St-Anselme
- 62 Boul. Valcartier, Loretteville
- 48 Des Érables, Clermont

Les photos dans cette annonce ne servent qu'à identifier les marques de commerce des produits annoncés. Le texte prévaut en toutes occasions. En vigueur du 27 au 30 mai 1981. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

Godbout part pour l'ONU

par Georges ANGERS

Luc-André Godbout, le "ramoneur des pauvres", entreprendra mardi prochain une nouvelle marche qui le conduira, espère-t-il, de Matane à New York au siège des Nations-Unies.



Le Soleil, Reynold Lavoie

M. Luc-André GODBOUT

Ti-Dré, comme tout le monde l'appelle, en sera ainsi à sa 17e ou 18e aventure du genre. Il n'en a pas gardé le compte exact, depuis la première qu'il avait faite en appui aux travailleurs du chantier maritime George T. Davie à Lauzon, victimes alors de la fermeture de leur usine.

Sa dernière marche, il l'avait faite l'hiver dernier pour dénoncer les fermetures d'usines, les massacres au Salvador et les tortures pratiquées sur les enfants à travers le monde; il avait terminé son périple devant l'hôpital Sainte-Justine à Montréal après avoir quitté Québec sous un froid sibérien à la mi-décembre.

Sa nouvelle marche, Luc-André Godbout l'a inscrite sous le thème de "l'espoir à la vie" et il espère ainsi sensibiliser les gens au sort fait aux êtres humains et à leur environnement.

"Le premier but de cette marche concerne les tortures que l'on fait aux êtres humains qui ont complètement perdu le droit de vivre, de parler, d'être heureux; ça, on voit cela dans des pays comme le Salvador", a expliqué hier Ti-Dré.

"La deuxième raison de cette marche concerne la pollution, les pluies acides, et toutes formes de pollution qui sont impardonnables à mes yeux à cause de la destruction de toutes ces choses essentielles à la vie, à la santé, au simple profit des grosses compagnies", a-t-il poursuivi.

S'il est certain qu'il partira mardi prochain de Matane (sa charrette est déjà rendue), Luc-André Godbout est beaucoup moins certain d'atteindre New York.

Les autorités américaines exigent en effet qu'il ait en sa possession, avant de le laisser entrer sur leur territoire, une importante somme d'argent, représentant au minimum \$60 pour chaque jour qu'il passera en territoire américain.

"Ça dépendra donc de l'appui que j'aurai de la population, car c'est pour eux que je fais cette marche", a expliqué le célèbre ramoneur.

S'il parvient à New York, Luc-André Godbout compte faire un jeûne de trois jours au siège des Nations-Unies pour protester contre la situation au Salvador, contre le sort réservé aux prisonniers politiques à travers le monde et contre toute autre forme de violence, notamment le chômage, cette pauvreté créée volontairement, comme il le décrit.

Par contre, s'il devait être refoulé à la frontière américaine, Luc-André Godbout bifurquera vers Ottawa où il rejoindra une manifestation sur le Salvador prévue vers la mi-juillet.

15,000

aires de chaussures pour toute la famille



Daquet

MAIL ST-ROCH SEULEMENT
AU 3e ETAGE



ça n'arrive qu'une fois par année!

RABAIS 35% 75%

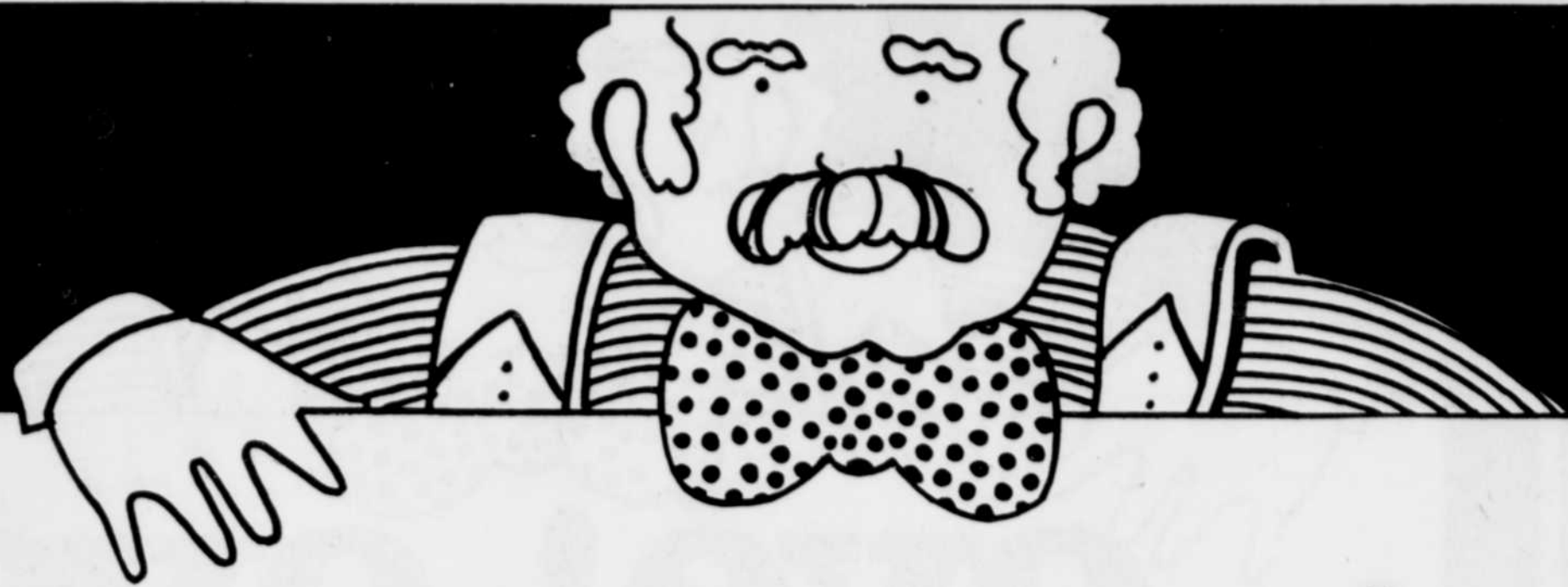
Voici quelques exemples parmi nos super-spéciaux. Chaussures enfants, spécial: 2.99 - 4.99 - 9.99. Chaussures hommes, spécial: 9.99 - 14.99 - 19.99 - 24.99 - 29.99. Chaussures femmes, spécial: 9.99 - 19.99 - 29.99 - 39.99. Vous trouverez sûrement chaussure à votre pied, parmi notre vaste choix de chaussures de toilette, sport, sabot, de travail, etc., etc.

Spécial
12.99
Espadrilles Sparx
Rég. 17.00 et 18.00
Blanc



Hommes, dames et enfants, souliers ou bottines. Pointures 3 à 6, 7 à 12.

Daquet-Syndicat



venez économiser

35%

DE REDUCTION SUR PIERRES DECORATIVES

- a) Grani-Rok: rég. 10.95 spécial bte 7.12
 - b) Grani-Brik: rég. 5.69 spécial bte 3.70
 - c) Grani-Stuc: rég. 15.50 spécial le gallon 10.07
- Les quantités sont limitées.

en vente chez

PAQUET Mail St-Roch et Place Laurier seulement. R/29 — Peinture.



35%

DE RABAIS SUR NETTOYEUR DE CHEMINEE SAFE-T-FLUE

rég. 10.95 spécial 7.12

en vente chez

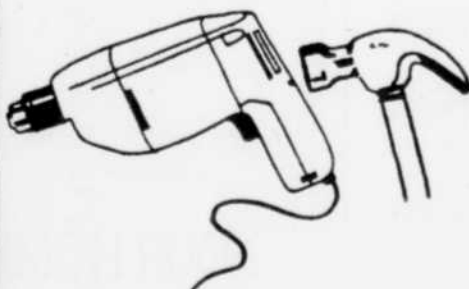
PAQUET Mail St-Roch et Place Laurier seulement. R/69 — Quincaillerie.

10%

D'ESCOMPTE SUR TOUS NOS OUTILS MANUELS ET ELECTRIQUES EN MAGASIN

en vente chez

PAQUET Mail St-Roch, Place Laurier et Galeries Chagnon seulement. R/69 — Quincaillerie.



20%

D'ESCOMPTE SUR TOUS NOS ACCESSOIRES DE PLOMBERIE EN MAGASIN

en vente chez

PAQUET Mail St-Roch, Place Laurier et Galeries Chagnon seulement. R/69 — Quincaillerie.

10%

DE RABAIS SUR TOUS NOS ACCESSOIRES D'ELECTRICITE EN MAGASIN

Tous nos accessoires pour vous permettre de bricoler et de transformer les prises et interrupteurs électriques autour de votre foyer sont offerts à 10% de rabais. Choix parmi interrupteurs, gradateurs d'intensité, prises de courant, plaques pour prises, fusibles, etc.

en vente chez

PAQUET Mail St-Roch seulement. R/69 — Quincaillerie.



25%

SUR TOUTES NOS CORDES ET ACCESSOIRES DE CORDES A LINGE EN MAGASIN

en vente chez

PAQUET Mail St-Roch, Place Laurier et Galeries Chagnon seulement. R/69 — Quincaillerie.



20%

DE RABAIS SUR TOUTES NOS TRINGLES EN BOIS EN MAGASIN

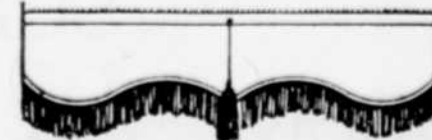
R/20 — Rideaux et tentures. A nos magasins.



20%

DE RABAIS SUR TOUTES NOS TOILES EN MAGASIN

Grandeurs assorties. Blanc seulement. R/20 — Rideaux et tentures. A nos 6 magasins.



20%

DE REDUCTION SUR TOUS NOS DRAPS TEXMADE ET WABASSO EN MAGASIN

Pour lits simples, "queen" et "king". Coton et polyester. R/8 — Literie. A nos 6 magasins.



20%

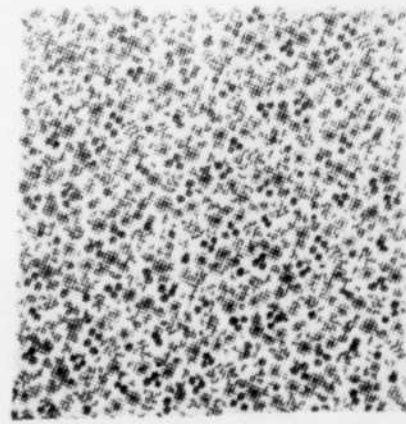
SUR TOUS NOS RIDEAUX DE DOUCHE ET DE FENETRE POUR LA SALLE DE BAINS

Pratiques et décoratifs. Dim. douche: 72 X 72. Fenêtre: 36 X 48 (2 morceaux). R/8 — Literie. A nos 6 magasins.

20%

DE REDUCTION SUR TOUS LES TISSUS DE COTON EN MAGASIN

R/1 — Tissus. A nos 6 magasins.



20%

DE RABAIS SUR TOUS NOS ENSEMBLES ARONELLE EN MAGASIN

Plusieurs modèles offerts, en différentes grandeurs. 100% polyester. R/52 — Laine. A nos 6 magasins.



35%

DE RABAIS SUR TOUTES NOS VALISES MALIBU DE JETLINER

Pour le voyageur accompli, ces valises en vinyle souple conviendront parfaitement. Val. rég. de 47.00 à 115.00. R/24 — Valises. A nos 6 magasins.



20%

DE RABAIS SUR TOUTES NOS LAMPES EN MAGASIN

Toutes nos lampes provenant de notre rayon 64, sont réduites de 20% sur le prix régulier. Choix de plafonniers, lampes de plancher, lampes de table, ampoules et accessoires.

R/64 — Lampes. A nos 6 magasins.



REFRIGERATEUR HOTPOINT 15 pi. cu. RT 155

Un appareil fiable qui vous offre 15 pi. cu. de rangement, clayettes dans le congélateur, clayettes pleine largeur en porte-à-faux, garde-viande, 2 bacs à fruits et légumes, garde-beurre, garde-fromage et bac à œufs.

Pour la couleur ajoutez \$10.00. Blanc rég. 740.00 spécial 689.00

R/40 — Appareils électriques. en vente chez PAQUET Mail St-Roch et Place Laurier seulement.



CUISINIÈRE 30" A FOUR AUTONETTOYANT HOTPOINT KS 632

Possède un four autonettoyant, tableau de commande en verre, prise de courant chronométrée, horloge à affichage numérique, éléments amovibles, bouton de sélection du four, commande variable pour grillage et cuisson, lampe de four et éclairage de surface. Dim. approx. 47 X 30 X 26 prof. Amande ou blanc.

Ajouter \$10.00 pour la couleur. rég. 710.00 spécial 649.00

R/40 — Appareils électriques. en vente chez PAQUET Mail St-Roch et Place Laurier seulement.

20% SUR TOUS NOS ENSEMBLES DE SALLE À DÎNER DE 3 OU 5 PIÈCES EN MAGASIN

R/30 — Meubles. PAQUET Mail St-Roch, Place Laurier et SYNDICAT Place Laurier et Place Fleur de Lys.

Paquet-Syndicat
 • Mail St-Roch • Place Laurier • Place Fleur de Lys
 • Mail St-Roch • Place Laurier • Galeries Chagnon

VENEZ VOIR NOS NOMBREUX AUTRES SPECIAUX NON ANNONCES EN MAGASIN.



Oyé! Oyé!

Des spéciaux à ne pas manquer

35% DE REDUCTION

SUR TOUS NOS MANTEAUX, IMPERMEABLES ET ENSEMBLES 2 PIÈCES MODE PRINTEMPS-ÉTÉ 81 POUR DAMES ET JUNIOR, NON DÉJÀ RÉDUITS (sauf nos manteaux de cuir).

R/4 Manteaux et ensembles pour dames. A nos 6 magasins.



25% DE REDUCTION

SUR TOUTES NOS ROBES D'ÉTÉ POUR DAMES

Tailles: 5 à 13, 8 à 18 et 14½ à 24½. R/46, R/74 - Robes. A nos 6 magasins.



Spécial SACS A MAIN

De magnifiques sacs mode été 81 aux coloris éclatants à prix d'aubaine. Plusieurs modèles provenant de manufacturiers réputés. Vous trouverez plusieurs modèles aux couleurs qui s'harmoniseront parfaitement bien à vos plus jolies toilettes. Choix de 10 teintes parmi 13 modèles offerts.

De Mino: 6 modèles au choix (dont 3 illustrés), faits de toile ou de paille. Un seul prix fantastique:

Spécial **8.99** ch.

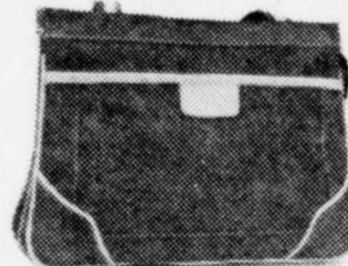
De Latinas: Un choix de 7 modèles (dont 3 illustrés), faits de paille, toile ou canevas. A prix unique:

Spécial **7.99** ch.

R/51 - Sacs à main. A nos 6 magasins.



Spécial **8.99**



50% ET PLUS DE REDUCTION

SUR UN LOT D'IMPERMEABLES POUR DAMES

Tout un assortiment d'imperméables pour dames est réduit à 50% et plus. Tailles de 5 à 15 ans et de 10 à 20 ans. Couleurs assorties. Faits de popeline, nylon ou polyuréthane. Val rég. de \$55.00 à \$120.00.

R/4 - Manteaux pour dames. A nos 6 magasins.

25% DE REDUCTION

SUR NOS PANTALONS POUR JUNIORS AVEC FRANGES STYLE WESTERN

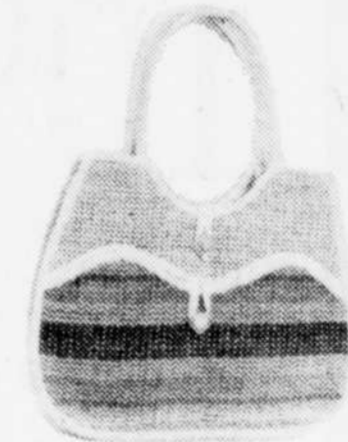
C'est le summum de la mode féminine pour 1981. Tous nos pantalons pour juniors avec franges sont réduits de 25%. Blanc, noir, kaki ou lilas. Tailles de 26 à 34. Rég. 34.00

Spécial **25.50**

25% DE REDUCTION SUR UN

LOT DE T-SHIRTS POUR JUNIORS Merveilleux de confort et d'élégance, ils sont de plus réduits de 25%. Tailles et couleurs offertes dans un vaste choix.

R/62 - Boutique sport junior. A nos 6 magasins.



Spécial **7.99**



POUR HOMMES ET DAMES

Porte-monnaie en cuir. Vaste choix à 10.99 ch. Egalement porte-clefs à 5.99 ch.

R/51 - Sacs à main. A nos 6 magasins.

25% DE REDUCTION

SUR TOUS NOS MAILLOTS DE BAIN POUR DAMES

R/45 - Vêtements sport pour dames. A nos 6 magasins.



VENEZ VOIR NOS NOMBREUX AUTRES SPECIAUX NON ANNONCES EN MAGASIN



Diquet-Syndicat

Mail St-Roch • Place Laurier • Place Fleur de Lys

Mail St-Roch • Place Laurier • Galeries Chagnon

